

RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DU PLAN D'EAU DU FRIOUL A MARSEILLE



BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

SOMMAIRE

1) Les principes de la concertation

- 1.1. Introduction
- 1.2. Rappel du cadre réglementaire
- 1.3. Contenu du bilan

2) La mise en œuvre de la concertation

- 2.1. Les modalités générales
- 2.2. Réunion publique de lancement de la concertation préalable
- 2.3. Exposition publique
- 2.4. Documents mis à disposition du public
- 2.5. Plateforme numérique

3) Bilan de la concertation

- 3.1. Bilan quantitatif
- 3.2. Bilan qualitatif
 - 3.2.1. Observations concernant l'intérêt du projet
 - 3.2.2. Observations concernant le coût du projet
 - 3.2.3. Observations concernant les usages et la sécurité
 - 3.2.4. Observations concernant la gestion du public sur les ouvrages maritimes
 - 3.2.5. Observations concernant les secours, le nettoyage, la police
 - 3.2.6. Observations concernant l'emprise et l'organisation du chantier en lien avec le foncier VDM
 - 3.2.7. Observations concernant la prise en compte de l'environnement

annexes :

- annexe 1 : délibération
- annexe 2 : avis de presse
- annexe 3 : panneaux de présentation
- annexe 4 : brochure
- annexe 5 : compte-rendu de réunion publique
- annexe 6 : copie des 24 contributions des registres
- annexe 7 : copie du courrier de la ville de Marseille

1) Les principes de la concertation

1.1. Introduction

Construite vers 1840, et après plusieurs réparations déjà réalisées, la digue Est présente aujourd'hui un état de dégradation important se traduisant notamment par des affaissements. Il est donc nécessaire d'entreprendre des travaux de confortement sur les dégâts occasionnés par le temps et la guerre avec des sabotages intensifs ayant ouvert cinq brèches importantes. La Métropole Aix-Marseille-Provence, propriétaire de l'ouvrage, a entrepris des études permettant de conjuguer respect de l'environnement et sécurisation du bassin contre les houles.

Les 320 mètres de partie historique de la digue Est seront réaménagés de façon à restituer une promenade basse le long du quai et une promenade haute, à la façon de la digue Berry.

De plus, le profil de la digue sera intégralement repris pour résister aux houles cinquantennales.

Le projet a abouti à une solution technique permettant la substitution de la carapace actuelle par des enrochements naturels.

De plus, dans le cadre de ce projet, un petit ouvrage de protection complémentaire de type « tenon » en enrochements naturels d'environ 40 mètres de longueur pourrait également être mis en œuvre afin de fermer l'entrée du port à ces houles.

Ceci permettra de pérenniser les aménagements du Port réalisés, et plus particulièrement, protéger les quais des agressions maritimes de la houle.

1.2. Rappel du cadre réglementaire

La Métropole Aix-Marseille-Provence a délibéré le 7 octobre 2021 pour lancer la concertation préalable au renforcement de la protection du plan d'eau du Frioul, conformément à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme.

La concertation préalable s'est déroulée du jeudi 23 juin 2022 au jeudi 4 août 2022 inclus. Elle s'est tenue d'une part, dans les locaux de la mairie de secteur du 1/7 arrondissements, de la Capitainerie du Frioul ainsi qu'au Siège institutionnel du Conseil de territoire de la Métropole Aix-Marseille Provence (Palais du Pharo), d'autre part, sous un format dématérialisé, via une plateforme numérique.

Elle avait pour objet de présenter les grandes caractéristiques du projet, de recueillir les avis des riverains, usagers et professionnels concernés par les aménagements envisagés.

1.3. Contenu du bilan

Le bilan de la concertation préalable au projet de renforcement de la protection du plan d'eau du Frioul fait la synthèse de toutes les contributions du public, et apporte des

réponses aux questions posées, permettant l'information sur son déroulement, ainsi que les orientations données au projet.

2) La mise en œuvre de la concertation

2.1 Les modalités générales

Les modalités générales de la concertation préalable figuraient dans la délibération n° **TCM 001-10569/21/CM** du Conseil de Territoire de la Métropole en date du 7 octobre 2021 (cf. annexe 1). Une déclaration d'intention portée par la Métropole Aix-Marseille Provence qui fixait les modalités de la concertation préalable a été publiée le 2 juillet 2021 sur le site de la Préfecture.

Ainsi, la concertation s'organisait selon les modalités suivantes :

- * La tenue d'une réunion publique de lancement de la concertation ;
- * Une exposition d'une durée de 6 semaines dans les locaux de la Mairie des 1/7, de la Capitainerie du Frioul et au siège de la Métropole au Pharo annoncée par voie de presse et utilisant comme support des panneaux de présentation ;
- * Un registre papier déposé sur les trois lieux d'exposition afin de recueillir les avis du public ;
- * Une plateforme numérique mettant à disposition les documents de présentation du projet ainsi qu'un registre en ligne.

Les modalités de la concertation préalable ont fait l'objet d'un avis de presse en date du 3 juin 2022 dans les annonces légales des journaux « La Provence » et « La Marseillaise ». (cf annexe 2).

2.2 Réunion publique de lancement de la concertation préalable

Une réunion publique de lancement de la concertation préalable s'est déroulée le jeudi 23 juin 2022 à 16h30 au siège institutionnel de la Métropole au Pharo.

Après une introduction générale du projet par le Président du Conseil de Territoire Monsieur Roland GIBERTI et l'adjoint au Maire de Marseille Monsieur Hervé MENCHON, le Directeur du Pôle Infrastructures du Conseil de Territoire Marseille-Provence, Monsieur SOULLIER, puis les représentants du groupement de maîtrise d'œuvre (EGIS PORT/DUROCHAT), ont détaillé l'aménagement projeté, notamment les aspects techniques du projet de renforcement de la protection du plan d'eau du Frioul.

La présentation a été suivie d'une séance d'échanges avec les participants visant à répondre aux diverses interrogations. Le compte-rendu de la réunion publique figure en annexe du présent bilan de concertation préalable. (cf annexe 5)

2.3 Exposition publique

L'exposition permanente constituée de cinq panneaux de présentation de l'opération s'est tenue du 23/06/2022 au 04/08/2022 inclus dans les lieux suivants :

- * Au siège au siège institutionnel de la Métropole au Pharo du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- * En Mairie de secteur des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements de Marseille de 8h30 à 12h10 et de 13h10 à 16h30
- * A la Capitainerie du Frioul du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Cinq panneaux étaient exposés (cf annexe 3).

Panneau 1 : Les modalités de la concertation publique

Panneau 2 : Quelques perspectives de la digue réhabilitée

Panneau 3 : Un archipel aux multiples visages

Panneau 4 : Le projet de réhabilitation

Panneau 5 : La préservation des écosystèmes, une priorité pendant les travaux.

2.4 Documents mis à la disposition du public

Outre les cinq panneaux exposés, les lieux d'exposition mettaient à la disposition du public une plaquette de présentation (cf annexe 4) de l'opération éditée en 500 exemplaires, ainsi qu'un registre papier dans lequel chacun pouvait formuler ses observations.

2.5 Plateforme numérique

Le public avait accès pendant toute la durée de la concertation à une plateforme numérique « registre-numerique.fr/travaux-digue-frioul » sur laquelle une page était consacrée à la concertation préalable du projet de renforcement de la protection du plan d'eau du Frioul. Sur cette page, le public pouvait consulter une présentation de l'opération, et télécharger les panneaux de concertation et la brochure, le diaporama l'arrêté de déclaration d'intention. Il avait également la possibilité de déposer des contributions sur un registre numérique.

3) Bilan de la concertation

3.1. Bilan quantitatif

4 contributions ont été enregistrées sur le registre numérique, 20 contributions ont été écrites sur le registre papier de la Capitainerie du Frioul, et aucune observation n'a été relevée sur les registres papier du Pharo et de la Mairie de secteur des 1/7.

Cf annexe 6 regroupant l'ensemble des 24 contributions.

Par ailleurs, un courrier de la Ville de Marseille a été adressé et soulève plusieurs questions.

3.2. Bilan qualitatif

Les observations formulées sur les registres sont très variées et peuvent être regroupées suivant les 3 thématiques suivantes :

- L'intérêt du projet
- Le coût
- Les usages et la sécurité

Le courrier de la Ville de Marseille soulève un ensemble de questions pouvant être regroupées sous les thématiques suivantes :

- la gestion du public sur les ouvrages maritimes
- les secours, le nettoyage, la police
- l'emprise et l'organisation de chantier
- la prise en compte de l'environnement.

Cf annexe 7 copie du courrier de la Ville de Marseille.

3.2.1. Observations concernant l'intérêt du projet

- Contribution

« un projet nécessaire qui permettra un confort et une tranquillité nécessaire aux plaisanciers s'abritant dans ce magnifique port : le Frioul. »

« L'orientation de la contre-digue transformera l'abri du Frioul en port de plaisance ! »

« très beau projet en perspective »

- Réponse du maître d'ouvrage :

Il est à noter que de nombreuses observations écrites ont formellement exprimé leur satisfaction par rapport au projet présenté :

« Un beau projet ! Le Frioul » « projet de confortement indispensable », « beau projet », « Super projet pour la suite, avec un bon moment à partager en famille », « beau projet, une rénovation attendue et nécessaire », « tout à fait favorable ; bon projet. Bonne idée », « Très beau projet qui devrait être suivi d'autres, concernant la préservation de cet archipel exceptionnel », « Pour les résidents plaisanciers, un beau projet qui apportera sérénité. Confort et sécurité ! Favorable », « Très beau projet en perspective », « Belle perspective », « projet indispensable étant donné l'état catastrophique de la digue et un abri plus agréable pour les plaisanciers ne serait pas de trop », « Enfin un beau projet ! », « Très bon projet, bravo ! », « J'ai pris connaissance de ce beau projet de réhabilitation. Enfin, il était temps ! », « le projet est nécessaire, protéger est une bonne chose », « Prise de connaissance du projet. Prise en compte intéressante de l'impact écologique. Engagement indispensable »

3.2.2. Observations concernant le coût du projet

- Contribution

« Le projet d'investissement est trop important. L'argent serait mieux utilisé pour l'équipement du port (sanitaire) »

- Réponse du maître d'ouvrage

Le coût a été optimisé au maximum et correspond à l'investissement nécessaire pour permettre la sécurisation de la digue Est ainsi que la création d'un petit ouvrage de protection.

3.2.3. Observations concernant les usages et la sécurité

- Contribution

« L'orientation de la contre-digue transformera l'abri du Frioul en Port de plaisance ! »
« Beau projet en espérant que la digue protège le Port des coups d'Est »
« Moins de vagues, c'est mieux »

- Réponse du maître d'ouvrage

Il n'y aura pas d'anneau supplémentaire au niveau de la création de la contre-digue (tenon).

Celle-ci aura pour but uniquement de renforcer la protection du plan d'eau.

- Contribution

« Enfin un beau projet. « Dommage de prévoir une contre-digue à l'intérieur du Port. Un non-sens à mon avis. Rien de pire pour l'entrée et la sortie par fort vent d'Est. »

- Réponse du maître d'ouvrage

Ce sujet a été étudié en détail, il a été réalisé plusieurs plans et testé quatre solutions différentes mesurant notamment l'impact sur l'agitation.

A défaut de régler définitivement l'agitation, cette solution l'améliore significativement. Lorsque la houle arrive dans le chenal, l'ouvrage de protection (le tenon) la fera diffracter et l'atténuera. Ceci améliorera considérablement le confort dans le port.

Le chenal fera 50 mètres de large et la navigation ne sera pas gênée.

Il a été également prévu de réaliser des modélisations physiques en 3D pour valider la stabilité de la digue et toutes les hypothèses de travail.

L'installation d'un ouvrage à l'extérieur fut la première solution envisagée. Si elle était parfaite en termes de protection, elle n'était toutefois pas possible à mettre en œuvre compte tenu de son emplacement qui aurait été situé au cœur d'un herbier de posidonie.

- Contribution

« Planter des arbres

Créer un centre de vacances écologiques et sportives pour tous les marseillais de la maternelle au lycée qui pourraient aller y faire des classes nature, voiles...

Faire une ferme pédagogique.

Gratuité des bateaux pour les marseillais

Bateaux électriques pour s'y rendre

Observatoire de la faune terrestre et marine »

- Réponse du maître d'ouvrage

Ces observations ne rentrent pas dans le cadre du projet.

En effet, le projet porté par la Métropole ne concerne que la réhabilitation de la digue du Frioul permettant le renforcement de la protection du plan d'eau.

- Contribution

« Bonjour je suis propriétaire du bateau BELOUGA au port du Frioul et suis titulaire d'une carte handicapé j'ai besoin du catway pour monter sur mon bateau.

Idem pour ma mère qui est aussi propriétaire et qui a 78 ans afin d'accéder au bateau elle emprunte le catway afin de monter dessus.

Je suis contre la suppression de ces équipements du port qui sont essentiels pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées.

Nous avons nous aussi le droit d'avoir des bateaux et d'y accéder plus facilement.

J'ai vu l'exemple du vieux port où les catways ont été supprimés et où je ne peux rendre visite à mes amis sur leurs bateaux (car difficilement accessibles du quai).

Le gain de place et la recherche du profit ne doivent pas se faire au détriment du confort et de la sécurité des plaisanciers (handicapés et âgés déjà titulaires de postes à flot) présents et futurs. »

« Je suis contre la suppression des catways au port Frioul

Je suis propriétaire d'un bateau panne 3 nord et je ne peux accéder à mon bateau sans le catway. En effet j'ai 78 ans et je veux pouvoir encore monter sur mon bateau Il n'est pas possible de monter par le quai car trop dangereux »

- Réponse du maître d'ouvrage

Cette remarque concerne la gestion des pannes du Frioul mais ne rentre pas dans le cadre du projet de réhabilitation de la digue Est du frioul.

- Contribution du Syndicat des Pilotes sur l'accès au garage

« Bonjour,

Suite à la concertation qui a eu lieu au Pharo le 23 juin dernier, nous avons rencontré M. Laurent BOURLET de EGIS PORT, car le projet des travaux de la Digue Est ne prenait pas en compte l'accès à notre garage pour notre véhicule de service et le stockage de matériel nécessaire à notre exploitation.

M. BOURLET nous a adressé une proposition d'amendement de projet qui nécessite quelques précisions car la clôture existante, délimitant notre propriété, n'a pas été relevée. Par ailleurs, en lieu et place de notre clôture, la voie d'accès dessinée nous semble très difficilement praticable car son virage paraît très en épingle.

Nous joignons à la présente contribution, le courrier RAR adressé à M. BOURLET ainsi que sa proposition d'amendement de projet.

Nous restons à votre disposition pour toute entrevue in situ afin de trouver des solutions acceptables par toutes les parties. Cordialement »

- Réponse du maître d'ouvrage

A ce stade, la problématique est identifiée et en partie traitée. La proposition pourra effectivement être adaptée pour répondre au mieux aux attentes. L'opération est menée en étroite collaboration avec le syndicat des Pilotes, afin de répondre au mieux à leurs besoins.



SYNDICAT PROFESSIONNEL
DES PILOTES DES PORTS
DE MARSEILLE ET DU GOLFE DE FOS



Réf : 2022.07.025

Marseille, le 12 juillet 2022

Monsieur Laurent BOURLET
Chef de projet
EGIS PORTS
889, rue de la Vieille Poste
34965 MONTPELLIER

Lettre Recommandée avec AR n° 1A 169 719 8670 0

Monsieur,

Suite à la réunion de concertation sur le projet de réhabilitation de la Digue Est du port du Frioul qui s'est tenue à Marseille, au Pharo le jeudi 23 juin dernier, je me permets de vous contacter ainsi que nous en avions convenu lors de notre échange.

Pour mémoire, je vous avais indiqué que le projet que vous aviez soumis condamne l'accès à nos garages utilisés pour stationner notre véhicule de service et stocker du matériel nécessaire à l'exploitation.

En date du 4 juillet dernier, vous nous avez transmis par mail une proposition d'amendement du projet, ce dont je vous remercie. Quelques points méritent cependant un éclaircissement, la voie d'accès à nos garages dessinée, apparaissant très en épingle sans aire de retournement, en lieu et place d'une clôture droite déjà existante et délimitant notre propriété.

Aussi, je vous propose de nous retrouver prochainement in situ afin de vous exposer toutes les contraintes liées à cet accès de garage.

Je vous remercie par avance de bien vouloir contacter notre secrétariat ou moi-même afin de prendre date, et avec d'autres intervenants si vous le souhaitez, pour trouver les solutions acceptables par toutes les parties.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Rémi LESTO
Secrétaire général

3.2.4. Observations concernant la gestion du public sur les ouvrages maritimes

3.2.4.1.- Réhabilitation de la digue Est (Condorcet)

- Contribution :

L'ouvrage est-il dimensionné pour tout type de temps ?

- Réponse du maître d'ouvrage :

La digue sera dimensionnée pour une tempête centennale.

- Contribution :

Prévoyez-vous des modalités de gestion pour contrôler ou limiter l'accès à la digue en cas de tempêtes ou d'intempéries ? Si oui, quel service sera assigné à faire appliquer ce contrôle d'accès ?

- Réponse du maître d'ouvrage :

Non, comme sur d'autres digues, il n'y aura pas de moyen de restriction d'accès.

- Contribution :

Y aura-t-il des dispositifs pour limiter l'accès du public aux enrochements et aux rochers du musoir de la digue ?

- Réponse du maître d'ouvrage :

Pour la digue Est, au-delà de la zone réhabilitée, les enrochements ne seront pas accessibles, comme toutes les digues en enrochements.

- Contribution :

« Nous saluons l'objectif d'accessibilité pour tous aux promenades, haute et basse. Toutefois cet élément de programme soulève les questions suivantes : Quels matériaux et dispositions pour limiter les risques de glissade ? »

- Réponse du maître d'ouvrage :

Les revêtements de sol et dallages seront adaptés au contexte marin pour éviter le risque de glissade.

- Contribution :

Quelle est la définition du dispositif prévu d'éclairage/balisage des promenades ? Le fonctionnement nocturne permet-il de préserver la faune et avifaune environnante ?

- Réponse du maître d'ouvrage :

En cas d'éclairage nocturne, un éclairage rasant et d'intensité modérée sera privilégié.

- Contribution :

Prévoyez-vous des aménagements didactiques ou à portée pédagogique sur l'ouvrage (lecture de paysage/information et sensibilisation à l'environnement) ?

- Réponse du maître d'ouvrage :

A ce stade, il n'est pas prévu d'aménagements didactiques dans le cadre du projet.

- Contribution :

La digue Condorcet pourrait-elle également avoir pour fonction d'accueillir les plaisanciers du port ?

- Réponse du maître d'ouvrage :

Effectivement la digue retrouvera sa fonction d'origine et pourra accueillir des bateaux sans en augmenter le nombre.

3.2.4.2. - Plan d'eau portuaire

- Contribution :

Le plan d'eau portuaire sera-t-il réaménagé à l'issue du projet ? Si oui, combien d'anneaux sont-ils prévus à terme ?

- Réponse du maître d'ouvrage :

Le projet ne prévoit pas de réaménager le plan d'eau.

L'objectif du projet est de réhabiliter l'ouvrage afin de sécuriser le plan d'eau, mais en aucun cas d'ajouter des anneaux supplémentaires ni d'agrandir la capacité du Port.

- Contribution :

Ce plan d'eau protégé permettra-t-il de nouveaux usages ?

Prévoyez-vous de délivrer des AOT portuaires supports de nouveaux usages ?

- Réponse du maître d'ouvrage :

Aucun nouvel usage n'a été prévu, l'objectif étant de sécuriser le plan d'eau, mais en aucun cas d'agrandir la capacité du Port

- Contribution :

Quels dispositifs pour contribuer à la qualité des eaux portuaires?

- Réponse du maître d'ouvrage :

En phase chantier, des mesures de surveillance seront mises en place

La réhabilitation de la digue n'a pas d'impact supplémentaire sur la qualité des eaux portuaires.

3.2.4.3. - Création de la digue « TENON »

- Contribution :

Est-il prévu un accès public à cette digue limitrophe au terrain municipal du hangar cadastré 207831A84 affecté à la Direction de la Mer ?

Des aménagements et des servitudes d'accès impacteront-ils ce terrain municipal ?

- Réponse du maître d'ouvrage :

Le tenon ne comprend pas de promenade. Il ne sera pas accessible au public. Aucune servitude publique n'est nécessaire.

- Contribution :

Vous annoncez le réemploi de blocs de la carapace de la digue Condorcet actuelle pour constituer le noyau de la digue Tenon : Quels sont les dimensionnements de l'emprise sur le fond marin de cet ouvrage ? Ces travaux seront-ils soumis à étude d'impact ?

- Réponse du maître d'ouvrage :

L'emprise du tenon sur les fonds marins représente environ 1200m².

Les procédures réglementaires auxquelles est soumis le projet sont en cours d'évaluation par les services de l'état.

3.2.5. Observations concernant les secours, le nettoyage, la police

3.2.5.1. - Secours :

- Contribution :

Quels dispositifs sont prévus pour l'accès des secours à ces ouvrages ?

Est-il prévu des échelles réglementaires en cas de chute accidentelle ou de plongeurs volontaires ?

- Réponse du maître d'ouvrage :

Le Bataillon des Marins Pompiers sera consulté pour déterminer l'ensemble des accès et équipements à prévoir en matière de sécurité.

3.2.5.2. - Nettoyement :

- Contribution :

Quelles seront les modalités de gestion des déchets qui seront piégés dans les anfractuosités des digues avant qu'ils ne soient relargués dans le milieu naturel ?

- Réponse du maître d'ouvrage :

Le bateau chargé du nettoyage du Port se rapprochera au maximum des digues afin d'enlever les débris.

- Contribution :

Quelles seront les modalités de nettoyage des promenades ? Dans le cas de nettoyage à l'eau ou mécanique, il conviendrait que des aménagements spécifiques permettent de préserver le milieu naturel des eaux de lavage.

- Réponse du maître d'ouvrage :

A l'identique du port, il n'est pas prévu de moyen de lavage particulier, si ce n'est de ramasser les débris.

3.2.5.3. - Police :

- Contribution :

Quels seront les usages réglementés de ces digues ?

- Réponse du maître d'ouvrage :

Les usages seront limités au quai et à la promenade haute.

- Contribution :

Concernant les digues Condorcet et Tenon, prévoyez-vous l'implantation d'une balise lumineuse / marque latérale à l'entrée du port ? Cela engendrera-t-il une servitude d'accès sur le terrain municipal du hangar précité ?

- Réponse du maître d'ouvrage :

Le projet sera soumis au service des phares et balises dans le cadre de la commission nautique. Si un balisage est préconisé, il sera réalisé sans nécessité de servitude d'accès car l'accès aux balises se fait généralement par bateau.

3.2.6. Observations concernant l'emprise et l'organisation du chantier en lien avec le foncier VDM

3.2.6.1.- Contraintes de terrain :

- Contribution

« Je vous informe que mes services ont fait réaliser en début d'année une étude de pollution des sols des terrains cadastrés 207831A84 (terrain du hangar), 207831A026, et 207831A008, A0026, A0051 qui met en évidence une pollution aux métaux lourds et hydrocarbures. Les premières préconisations consistent en limiter la dispersion de poussières pour contenir le risque. Aussi, si la Ville de Marseille devait mettre à disposition du chantier ces emprises foncières, il conviendrait que vos équipes et la maîtrise d'œuvre associée anticipent cette contrainte. En outre, au regard de l'histoire militaire et des bombardements de la seconde guerre mondiale sur ce secteur, et compte tenu des munitions trouvées dans l'anse des Catalans, je vous recommande de prendre également en compte le risque pyrotechnique. »

- Réponse du maître d'ouvrage

Il est envisagé d'une part de privilégier les zones en béton pour le stockage, et d'autre part, il n'est pas prévu de réaliser les terrassements dans la zone du hangar. Toutefois, une mission pyrotechnique a été lancée sur l'ensemble de l'opération.

3.2.6.2.- Modalités techniques d'organisation des travaux et l'acheminement des matières et matériaux :

- Contribution :

Pourriez-vous nous informer des dispositions envisagées par votre maître d'œuvre pour l'organisation du chantier ?

- Réponse du maître d'ouvrage :

Afin de préserver les enjeux d'avifaune identifiés sur les falaises de Ratonneau au-dessus du pavillon Hoche qui sont situées au nord du projet, les installations de chantier devront être localisées au sud, sur la zone du hangar. Seule une petite zone d'installation de chantier sera positionnée au Nord pour l'accueil d'une base vie.

- Contribution :

Quelles zones et surfaces pour les dispositifs de stockage, zone de manutention, base vie du chantier ?

- Réponse du maître d'ouvrage :

Une zone abritant des espaces protégés a été identifiée par la ville de Marseille dans le cadre des travaux de la station d'épuration du Frioul. Cette zone devra être protégée

par un balisage adapté.

Les zones présentant le moins d'enjeux, sont, sans surprise, les pistes existantes et les zones déjà imperméabilisées. Il est recommandé de privilégier une implantation du chantier sur ces zones-là, tout en balisant les zones naturelles aux alentours, pour éviter tout dépassement d'emprise. La présence d'espèces végétales exotiques envahissantes est à prendre en compte dans les modalités de travaux pour limiter leur dispersion et localement favoriser leur destruction.

Les installations de chantier, et notamment les zones de stockage, de tri, de concassage, etc. seront localisées au sud du bassin, dans la zone des hangars. La surface disponible est d'environ 15 000 m².

- Contribution :

Prévoyez-vous de mobiliser des emprises foncières municipales ?

- Réponse du maître d'ouvrage :

A ce stade des études, il serait nécessaire de disposer de la zone du hangar pour mettre en place les installations de chantier.

Si, dans le cadre des travaux, des besoins en emprises foncières s'avèrent nécessaires, le MOA se rapprochera des Services de la Ville.

- Contribution :

En cas d'excédents de matériaux, où seront-ils stockés ? Pourrions-nous en être informés pour envisager leur réemploi ?

- Réponse du maître d'ouvrage :

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de réemploi des matériaux.

Dans ce cas, à ce stade des études, la zone éventuelle de stockage n'est pas encore identifiée.

Sans option de réemploi, les excédents de matériaux seront orientés en décharge.

Dès que les quantités seront fiabilisées, il sera recherché une filière pour réutiliser les matériaux excédentaires.

- Contribution :

Prévoyez-vous la construction d'un quai fonctionnel de manutention / d'accostage de barges pour les matériaux ?

- Réponse du maître d'ouvrage :

La construction d'un quai provisoire est rendu nécessaire pour assurer le transfert des matériaux entre la digue Condorcet et les installations de chantier terrestre au Sud.

- Contribution :

La Métropole prévoit-elle dans le cadre de ce chantier maritime d'envergure, une mise à niveau/réhabilitation du quai d'accostage de la barge ECUM au niveau de l'anse Galiano ? Ce quai pourrait être fortement sollicité dans les prochaines années, notamment, en lien avec le chantier de réfection de la STEP.

- Réponses du maître d'ouvrage :

Il n'est pas envisagé de travaux au niveau de la rampe roulière. En effet, le projet porté par la Métropole ne concerne que la réhabilitation de la digue du Frioul permettant le renforcement de la protection du plan d'eau.

3.2.7. Observations concernant la prise en compte de l'environnement sur ce site en abord immédiat de cœur de Parc National et d'une zone Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux et Habitats

- Contribution

« Nous souhaiterions que vous nous apportiez des précisions sur les éléments suivants :

Les éventuelles mesures de prévention ou de protection de l'environnement durant la réalisation des travaux.

- Réponse du maître d'ouvrage :

La totalité des installations de chantier a été déplacée sur l'île Pomègues au niveau du hangar, en raison de la présence d'oiseaux nicheurs sur l'île Ratonneau.

Les autres mesures devant être prises durant les travaux seront transmises dès que les études seront plus avancées.

- Contribution :

Les mesures prévues pour le traitement des épaves à proximité de la zone.

- Réponse du maître d'ouvrage :

Les seules épaves identifiées sont en pied de digue Condorcet coté Port. Il s'agit de bateaux coulés à l'occasion des tempêtes.

Celles-ci seront évacuées par la Métropole.

- Contribution :

Les mesures prévues en lien avec le chantier et le traitement des épaves pour la lutte contre la diffusion de nuages turbides ou éventuelles pollutions chimiques accidentelles, etc.

- Réponse du maître d'ouvrage :

La maîtrise des matières en suspension (MES) est une priorité, notamment au droit de l'herbier de posidonie qui ne devra pas être impacté par les travaux. Ce dernier sera protégé par un rideau anti MES constitué de géotextile lesté au fond et maintenu par des bouées en surface.

- Contribution :

Les mesures compensatoires.

- Réponse du maître d'ouvrage :

Ces mesures seront précisées à l'issue de la réalisation de l'étude d'impact, comme par exemple l'ajustement du calendrier de travaux en fonction des contraintes liées à la protection de la faune et de la flore, création de zones de stockage adaptées, limitation de la circulation des engins de chantier au maximum.

Annexe 1

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 7 octobre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 188 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLÉ - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOLE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Gregory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoit PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 7 Octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Moussa BENKACI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Julien BERTEL représenté par Saphia CHAHID - Kayané BIANCO représentée par Karima ZERKANI-RAYNAL - Marylène BONFILLON représentée par Marie-France SOURD GULINO - Valérie BOYER représentée par Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Jean-Louis CANAL représenté par Yves WIGT - Jean-Pierre CESARO représenté par Jean HETSCH - Pascal CHAUVIN représenté par Roland GIBERTI - Jean-François CORNO représenté par Georges CRISTIANI - Sylvaine DI CARO représentée par Vincent DESVIGNES - Claude FILIPPI représenté par Stéphane LE RUDULIER - Olivia FORTIN représentée par Eric SEMERDJIAN - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC représenté par Jean-Pascal GOURNES - Patrick GHIGONETTO représenté par Alexandre DORIOL - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marc DEL GRAZIA - Magali GIOVANNANGELI représentée par Christine CAPDEVILLE - Frédéric GUINIERI représenté par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Sébastien JIBRAYEL représenté par Lyece CHOULAK - Cédric JOUVE représenté par Agnès FRESCHER - Eric LE DISSÈS représenté par Roland MOUREN - Hervé MENCHON représenté par Sébastien BARLES - Danielle MENET représentée par Sophie AMARANTINIS - Eric MERY représenté par Pauline ROSSELL - Claudie MORA représentée par François BERNARDINI - Franck OHANESSIAN représenté par Jean-Yves SAYAG - Stéphane PAOLI représenté par Francis TAULAN - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Michel BOULAN - Jocelyne POMMIER représenté par Gregory PANAGOUDIS - Véronique PRADEL représentée par Didier PARAKIAN - Julien RAVIER représenté par Pierre LAGET - Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Gilbert SPINELLI représenté par Roland CAZZOLA - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Marcel TOUATI représenté par Laure ROVERA - Catherine VESTIEU représentée par Jean-Marc SIGNES - Jean-Louis VINCENT représenté par Sophie JOISSAINS - Ulrike WIRMINGHAUS représentée par Laurence SEMERDJIAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS - Martin CARVALHO - Cédric DUDIEUZERE - Maryse JOISSAINS MASINI - Michel LAN - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard RAMOND - Nathalie TESSIER.

Etaient présentes et représentées en cours de séance Mesdames :

Marion BAREILLE représentée à 16h05 par Frédéric GUELLE - Gérard AZIBI représenté à 15h35 par Marie BATOUX - Aïcha SIF représentée à 16h54 par Anne MEILHAC - Jean-Baptiste RIVOALLAN représenté à 17h00 par Solange BIAGGI - Romain BRUMENT représenté à 17h10 par Camélia MAKHLOUFI - Vincent DESVIGNES représenté à 17h53 par Fabrice POUSSARDIN - Vincent LANGUILLE représenté à 17h53 par Monique SLISSA - Nicole JOULIA représentée à 17h57 par Eric CASADO - Jacky GÉRARD représenté à 18h00 par Jean-David CIOT.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI à 16h00 - Franck ALLISIO à 16h05 - Denis ROSSI à 16h05 - Lyece CHOULAK à 16h30 - Samia GHALI à 16h34 - Stéphane RAVIER à 16h38 - Robert DAGORNE à 16h50 - Richard MALLIÉ à 17h03 - Laurent SIMON à 17h07 - Monique MIQUELLY à 17h20 - Yves MORAINÉ à 17h30 - Jean-Yves SAYAG à 17h35 - Frédéric GUELLE à 17h37 - Yves MESNARD à 17h45 - Christine CAPDEVILLE à 17h45 - Daniel AMAR à 17h46 - Pascale MORBELLI à 17h46 - Lionel DE CALA à 17h46 - Patrick PIN à 17h47 - José MORALES à 17h48 - Georges ROSSO à 17h51 - Nadia BOULAINSEUR à 18h00 - René-Francis CARPENTIER à 18h00 - Loïc GACHON à 18h00 - Isabelle ROVARINO à 18h08 - Fabrice POUSSARDIN à 18h16.

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM 001-10569/21/CM

■ Approbation des modalités de mise en oeuvre de la concertation préalable pour le renforcement de la protection du plan d'eau au Frioul à Marseille (7ème arrondissement)

MET 21/18967/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La digue Est du Port du Frioul à Marseille présente depuis plusieurs années des désordres importants et son état de dégradation nécessite des travaux conséquents de réhabilitation.

Le profil de la digue sera intégralement repris pour résister aux houles cinquantennales. Les trois-cent-vingt mètres de partie historique de la digue Est seront réaménagés de façon à restituer une promenade basse le long du quai et une promenade haute, à la façon de la digue Berry.

Dans le cadre de cette opération, sera étudié également la protection globale du plan d'eau par la mise en place d'un nouvel ouvrage, qui permettrait de protéger les équipements existants. En effet, la moitié du plan d'eau est soumise aux houles venant du Sud-Est, ce qui le rend très vulnérable en cas de fort coup de vent.

Par délibération n° MER 02 8036/19/CM du 19 décembre 2019, ont été approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement n°2019106600 relative à la réhabilitation de la digue Est du Frioul et la création d'un ouvrage de protection à Marseille (7ème arrondissement) pour un montant de 2 000 000 euros TTC.

Des aides financières seront sollicitées auprès de l'Union européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence Alpes Côte-d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la Ville de Marseille, l'ADEME, l'Agence de l'Eau, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

En application de l'article L121-18 du Code de l'Environnement, une Déclaration d'Intention a été envoyée à la Préfecture et fait l'objet d'une publication pendant un délai de deux mois afin de permettre l'ouverture d'un droit d'initiative aux tiers.

En vertu de l'article L121-17 du Code de l'Environnement, la Métropole Aix-Marseille-Provence a proposé d'organiser une concertation préalable dont les modalités ont été présentées dans la Déclaration d'Intention.

Le présent rapport a pour objet d'approuver ces modalités.

A l'issue de la concertation préalable, Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence présentera le bilan de celle-ci devant le Conseil de la Métropole.

Ensuite, conformément à l'article R121-21 du Code de l'Environnement, le bilan de la concertation sera rendu public.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement et notamment l'article L.121-15-1 et suivants ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération MER 02 8036/19/CM du 19 décembre 2019 du Conseil de la Métropole approuvant la création et l'affectation de l'opération d'investissement ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 5 octobre 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'une concertation préalable est nécessaire pour le renforcement de la protection du plan d'eau au Frioul (7^{ème} arrondissement de Marseille).

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées les modalités de la concertation préalable présentées dans la Déclaration d'Intention ci-jointe et portée par la Métropole Aix-Marseille-Provence à Marseille.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer tous les actes nécessaires à l'engagement des procédures et à la constitution des dossiers de l'opération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mer, Littoral
Cycle de l'Eau, GEMAPI

Didier REAULT

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Annexe 2

PROVENCE

MARSEILLE

Le patron d'Algérie Ferries limogé par le président algérien

La tension était montée jour après jour devant les grilles de la compagnie de transports maritime spécialisée dans les liaisons France-Algérie, au point où les clients exaspérés avaient forcé les portes des locaux, la semaine dernière. Exaspérés de ne pas pouvoir trouver de billets pour faire le trajet durant la période estivale (notre édition du 27/05). La sanction est visiblement tombée ce jeudi pour le PDG de la compagnie publique, Kamel Issad, et le chef d'escalaire à Alger, Kamal Idalia limogés par le président algérien, Abdelmadjid Tebboune, suite aux

«dysfonctionnements» survenus ces dernières semaines. Des scènes telles que celles observées à Marseille s'étaient multipliées, à Paris et dans nombreuses villes en France.

MEDIAS

Le SNJ La Provence inquiet pour l'avenir du titre

La situation est très inquiétante, selon les délégués des personnels du Syndicat national des journalistes (SNJ) à la sortie d'un CSE extraordinaire qui s'est tenu ce jeudi après-midi. Toujours dans l'attente de la finalisation de la reprise du groupe par Xavier Niel ou Rodolphe Saadé, PDG de la CMA CGM, le patron du groupe, Jean-Christophe Serfati et

maître Avazéri ont tiré solennellement la sonnette d'alarme : au regard de la situation financière du groupe, si la vente n'intervenait pas dans les jours qui viennent, lors de la prochaine audience, le 7 juin, le PDG de La Provence pourrait mettre le groupe «sous la protection du tribunal de commerce», soit en redressement judiciaire. «Le tableau qui nous est présenté nous inquiète fortement. Nous avions alerté à de multiples reprises sur cet enlisement démarré sous l'ère Tapie, qui nous conduit au bord du gouffre. Au-delà du marasme économique, l'anxiété des salariés devient préoccupante. Les élus du SNJ de La Provence et Corse-Matin et ceux du STC de Corse Presse feront tout ce qui est nécessaire pour éviter l'irréparable et défendre les intérêts des

salariés», écrit le syndicat dans son communiqué.

AIX-EN-PROVENCE

Concours d'éloquence à l'Amphithéâtre Mistral

Les phases finales du concours francophone «Éloquence RSE» approchent se tiendront le vendredi 10 juin de 9h30 à 19h, à la faculté de droit et de science politique au 3, avenue Robert-Schuman à Aix-en-Provence. Les équipes des facultés de Strasbourg, Dijon, Poitiers et Toulouse s'affronteront sur un «cas de violation de droits sociaux fondamentaux». Inscription du public possible en ligne facedroit.univ-amu.fr.

ANNONCES LÉGALES

BOUCHES-DU-RHÔNE

Tél. 04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr



DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA LÉGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, du 23 mai 2022, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du Plan de Prévention des Risques d'inondation par débordements de la Cadière et du Raumontin sur la commune de MARIGNANE.

L'enquête publique, destinée à assurer l'information et la participation du public se déroulera, pendant trente et un jours consécutifs, du lundi 20 juin 2022 au mercredi 20 juillet 2022 inclus en mairie de MARIGNANE (Guichet unique, 4, rue de Verdun 13700 - MARIGNANE), siège de l'enquête.

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, gestes barrières, etc.) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra :

- prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur un registre d'enquête, au siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (le lundi de 9h00 à 17h00 et du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00);
- consulter le dossier sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Législation et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 MARSEILLE (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - Bureau n°421) - Contact préalable au 04 84 35 42 47 (42 46) / 06 70 89 60 02.

- consulter le dossier sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/publications/publications-environnementales/enquetes-publiques-hors-icpe/marignane>;

- adresser ses observations et propositions écrites sur le projet au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie de Marignane; - consigner ses observations et propositions par voie électronique, du 20 juin 2022 (9h00) au 20 juillet 2022 (17h00), sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert de manière complémentaire depuis le site internet : <https://www.registredemat.fr/ppri-marignane> et accessible à partir du lien disponible sur le site internet précité de la Préfecture, ou par courriel à l'adresse suivante ppri-marignane@registredemat.fr

Monsieur Pascal HAON, Ingénieur INSA EURING, Directeur technique bureau études (COFED), en activité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra ses observations orales et écrites, au siège de l'enquête, aux jours et heures suivants :

- lundi 20 juin 2022 de 9h00 à 12h00

- mercredi 29 juin 2022 de 9h00 à 12h00

- mercredi 08 juillet 2022 de 14h00 à 17h00

- lundi 11 juillet 2022 de 9h00 à 12h00

- mercredi 20 juillet 2022 de 14h00 à 17h00.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessus, seront consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables par le public [1] sur le site dématérialisé sécurisé précité ou accessibles depuis le site internet précité de la préfecture. Elles seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, pendant toute la durée de l'enquête.

Après la clôture de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie concernée et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet précité de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Au terme de l'enquête, le Plan de Prévention des Risques d'inondation, éventuellement modifié, est approuvé par arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône (Art R562-9 du code de l'environnement).

local d'urbanisme, conformément à l'article L151-43 du code de l'urbanisme (Art L562-4 du code de l'environnement). La personne responsable du projet est le Directeur départemental des Territoires et de la Mer - 16, rue Antoine Zattara - 13332 Marseille Cedex 3. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du Service Urbanisme/Pôle Risques - Tel: 04 91 28 41 15.

Fait à Marseille, le 30 mai 2022
Le Chef de Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement
Signé
Patrick PAYAN

[1] Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, quelles que soient leurs formes, et recueillies au cours de l'enquête environnementale seront dès lors consultables en ligne.

20220332

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PORTANT SUR L'ALIÉNATION D'UN CHEMIN RURAL ET
DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

1- Objet, date et durée de l'enquête publique
Madame le Maire informe le public que, par arrêté municipal en date du 1er juin 2022, a été prescrite l'enquête publique portant sur le projet d'aliénation d'un chemin rural et la désignation d'un commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du 20 juin au 04 juillet 2022 inclus soit 15 jours.

Les caractéristiques principales du projet visent à mettre en cohérence la destination de ce chemin rural désaffecté, situé au milieu des parcelles de Mr et Mme NOE Gilles.

2- Autorité décisionnaire
Madame le Maire de Mollégès est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande d'aliénation du chemin rural et la désignation du commissaire enquêteur.

3- Nom et qualité du commissaire enquêteur
Monsieur GUERIN-SALOMON Marc, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur (décision du Tribunal Administratif de Marseille).

4- Lieu, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet et lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée au commissaire enquêteur
Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique en Mairie et consigner éventuellement ses observations :

? sur le registre d'enquête publique ou,

? les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie de Mollégès - Hôtel de ville

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Mollégès.

Le dossier d'enquête publique et les observations de la population seront consultables également sur le site internet de la commune : www.mairie-molleges.fr

5- Lieu, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en Mairie :

- le vendredi 1er juillet 2022 de 09h00 à 12h00.

6- Durée et lieu où, à l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur

Ces documents seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Mollégès pendant un an.

8- Identité de la personne responsable auprès de laquelle des informations peuvent être demandées

Le maire d'ouvrage du projet, autorité compétente pour organiser l'enquête publique, est la commune de Mollégès représentée par son Maire, Madame Corinne CHABAUD et dont le siège administratif est situé au 1 Place de l'Hôtel de Ville - 13940 MOLLEGES, tél : 04.90.95.03.51, email : urba-molleges@orange.fr

9- Adresse du site internet sur lequel des informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées

www.mairie-molleges.fr

20220338

RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DU
PLAN D'EAU DU FRIOL
13007 MARSEILLE

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

La Métropole Aix-Marseille Provence organise une concertation préalable sur le projet de renforcement de la protection du plan d'eau du Friol.

Une réunion publique de lancement de la concertation préalable est organisée le jeudi 23 juin 2022 à 18h30 au Pharo.

La concertation comprend également 3 expositions permanentes de présentation de l'opération qui se dérouleront du jeudi 23 juin 2022 au jeudi 4 août 2022 inclus

• **Au siège de la Métropole AIX-MARSEILLE PROVENCE**
Le Pharo - 58, boulevard Charles Lvon - 13007 Marseille
Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

• **En Mairie des 1er et 7ème arrondissements**
61, La Canebière - 13001 MARSEILLE
Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h10 et de 13h10 à 16h30

• **A la Capitainerie du FRIOL**
Quai Berry - 13007 MARSEILLE
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Pour s'informer sur le projet, différents documents (dépliant d'information, panneaux de présentation du projet) seront disponibles sur les lieux d'exposition et mis en ligne sur internet à l'adresse suivante :

www.registre-numerique.fr/travaux-digue-friol

Pour donner son avis sur le projet, des registres seront à la disposition du public sur les lieux d'exposition, et sur internet à l'adresse suivante :

www.registre-numerique.fr/travaux-digue-friol



Le présent avis sera publié sur le site internet de la Métropole : www.marseillechange.fr

202203369

Votre contact :
04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr
Devis sur demande

Annonces légales

Contacts : 04.91.84.46.30 - al@laprovence-medias.fr
www.laprovence-marchespublics.com

Vendredi 3 Juin 2022
habilité à publier par arrêté de Monsieur le Préfet du Département

ANNONCES LEGALES

265588



3FSUD
Société Anonyme d'Habitat à loyer Modéré
Capital social : 81.300.000 EUR RCS APPROBATION MINISTÉRIELLE
DU 10 OCTOBRE 1903
72 avenue de Toulon - 13006 MARSEILLE
TELEPHONE : 04-13-25-19-05

MM. Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à l'adresse Av. Vaudouy 13002 Marseille - Musée Regards de Provence :

Vendredi 24 juin 2022 à 9 H 15
Assemblée Générale Mixte

En vue de débiter sur l'ordre du jour suivant :

A l'ordre ordinaire :

- Conventions relevant de l'article L.225-38 du Code de commerce et des articles L.423-10 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitat conclues au cours de l'exercice écoulé
- Examen des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice
- Examen de la situation des mandats des administrateurs : nominations et renouvellements
- Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration et des textes des Projets de résolutions

A l'ordre extraordinaire :

- Délégation de compétence au conseil d'administration pour décider d'une augmentation de capital de 27.181.500 €
- Principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés conformément aux dispositions de l'article L225-123-6 al 2 du code de commerce

Je vous prie d'agréer, MM. Les Actionnaires, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur Général
Jean-Pierre SAUTAREL



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, du 23 mai 2022, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du Plan de Prévention des Risques d'inondation par débordements de la Gadière et du Raurmartin sur la commune de MARIIGNANE.

L'enquête publique, destinée à assurer l'information et la participation du public se déroulera, pendant trente et un jours consécutifs, du lundi 20 juin 2022 au mercredi 20 juillet 2022 inclus en mairie de MARIIGNANE (Guichet unique, 4, rue de Vardun 13700 - MARIIGNANE), siège de l'enquête.

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, gestes barrières, etc.) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra :

- prendre connaissance du dossier et déposer ses observations et propositions sur un registre d'enquête, au siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (le lundi de 9h00 à 19h00 et du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00);
- consulter le dossier sur le site informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Législation et de l'Environnement, Bureau de l'Unité Publique de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 MARSEILLE (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 - Bureau n°421) - Contact préalable au 04 84 35 42 47 (42 48) / 06 70 89 60 62;
- consulter le dossier sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Mariignane>;
- adresser ses observations et propositions écrites sur le projet au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie de Mariignane;
- déposer ses observations et propositions par voie électronique, du 20 juin 2022 (9h00) au 20 juillet 2022 (17h00), sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert de manière complémentaire depuis le site Internet : <https://www.registredemat.fr/ppri-mariignane> et accessible à partir du lien disponible sur le site Internet précité de la Préfecture, ou par courriel à l'adresse suivante : ppri-mariignane@registredemat.fr.

Monsieur Pascal HAOIN, Ingénieur INSA EURING, Directeur technique bureau études (COFEX), en activité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra ses observations orales et écrites, au siège de l'enquête, aux jours et heures suivants :
- lundi 20 juin 2022 de 9h00 à 12h00
- mercredi 22 juin 2022 de 9h00 à 12h00
- mercredi 06 juillet 2022 de 14h00 à 17h00
- lundi 11 juillet 2022 de 9h00 à 12h00
- mercredi 20 juillet 2022 de 14h00 à 17h00.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessus, seront consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables par le public sur le site dématérialisé sécurisé précité ou accessibles depuis le site Internet précité de la Préfecture. Elles seront communicables sur frs de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, pendant toute la durée de l'enquête.

Après la clôture de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie concernée et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site Internet précité de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Au terme de l'enquête, le Plan de Prévention des Risques d'inondation, éventuellement modifié, est approuvé par arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône (Art R562-9 du code de l'environnement).

Le plan approuvé vaut servitude d'utilité publique. Il est annexé au plan local d'urbanisme, conformément à l'article L151-43 du code de l'urbanisme (Art L562-4 du code de l'environnement).

La personne responsable du projet est le Directeur départemental des Territoires et de la Mer - 16, rue Antoine Zattara - 13332 Marseille Cedex 3. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du Service Urbanisme / Pôles Risques - Tél : 04 91 28 41 15.

Fait à Marseille, le 30 mai 2022
Le Chef de Bureau de l'Unité Publique,
de la Concertation et de l'Environnement
Patrick PAYAN

1 Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, quelles que soient leurs formes, et recueillies au cours de l'enquête environnementale seront dès lors consultables en ligne.



RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DU PLAN D'EAU DU FRIOL 13007 MARSEILLE

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

La Métropole Aix-Marseille Provence organise une concertation préalable sur le projet de renforcement de la protection du plan d'eau du Friol.

Une réunion publique de lancement de la concertation préalable est organisée le jeudi 23 juin 2022 à 18h30 au Pharo.

La concertation comprend également 3 expositions permanentes de présentation de l'opération qui se dérouleront du jeudi 23 juin 2022 au jeudi 4 août 2022 inclus

- Au siège de la Métropole AIX-MARSEILLE PROVENCE
Le Pharo - 58, boulevard Charles Lyon - 13007 Marseille
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

- En Mairie des 1er et 7ème arrondissements
61, La Canebière - 13001 MARSEILLE
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h10 à 16h30

- A la Capitainerie du FRIOL
Quai Berry - 13007 MARSEILLE
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Pour s'informer sur le projet, différents documents (dépliant d'information, panneaux de présentation du projet) seront disponibles sur les lieux d'exposition et mis en ligne sur Internet à l'adresse suivante : www.registre-numerique.fr/travaux-digue-friol

Pour donner son avis sur le projet, des registres seront à la disposition du public sur les lieux d'exposition, et sur Internet à l'adresse suivante : www.registre-numerique.fr/travaux-digue-friol



Le présent avis sera publié sur le site Internet de la Métropole : www.marseillechange.fr

Dénomination : GREAT WALL REAL ESTATE.
Forme : SCI
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 3 Place de la Concorde,
13180 TARASCON.
444 938 964 RCS de Tarascon.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1 mai 2022, les associés ont décidé, à compter du 1er mai 2022 de transférer le siège social au 2 Impasse Lou Limbert, Avenue Roger Salengro 13150 TARASCON, Article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Lors de cette même assemblée générale, les associés ont pris acte de la démission de Mme Chantal GOUABEAU de ses fonctions de gérante, à compter de cette même date. Il n'est pas procédé à son remplacement. M. Jean-Yves MARTIN demeure seul gérant. L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera portée au RCS de Tarascon.

Dénomination : SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES HABITATIONS ÉCONOMIQUES (SFHE)
Forme : SA
Capital social : 1175 Petites routes des Mûles - CS 40650
13547 AIX EN PROVENCE Cedex 4
RCS AIX-EN-PROVENCE 642 016 703
Conseil d'Administration du 20 mai 2022

Aux termes d'une délibération en date du 20 mai 2022 :

Renouvellement du mandat de Président :

Le Conseil décide de renouveler le mandat de Monsieur Denis BONNETIN, demeurant Lieu-dit Peyrueilles, 32 350 BARRAN, en qualité de Président pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Nomination d'un Directeur Général :

Le Conseil décide de nommer, Monsieur Brice VERHEECKE, demeurant 11 Impasse André Malraux, Résidence Concorde, 13320 BOUJOL, en qualité de Directeur Général pour la durée du mandat du Président et de lui confier les pouvoirs les plus étendus.

Mention sera faite au RCS d'Aix en Provence

Le Conseil d'Administration

VIE DES SOCIÉTÉS

Dénomination : VILLACAUSA
Forme : SCI
Capital social : 1000 euros.
Siège social : Villa Lou Limbert, Avenue Roger
SALENGRO, 13150 TARASCON.
453 026 171 RCS de Tarascon.

GÉRANT

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1 mai 2022, les associés ont pris acte de la démission de Mme Chantal GOUABEAU de ses fonctions de gérante, à compter de cette même date.

Il n'est pas procédé à son remplacement. M. Jean-Yves MARTIN demeure seul gérant.

Mention sera portée au RCS de Tarascon.



www.managersaudit.fr

DGL SASU au capital de 1500 € Siège social : 40 Traverse de Parly 13014 Marseille 833 781 347 RCS de Marseille L'AGE du 25/04/2022 a décidé de transférer le siège social 122 Rue Léopold 75018 Paris, à compter du 01/06/2022 Radiation au RCS de Marseille et réimmatriculation au RCS de Paris

PUBLIEZ VOS ANNONCES LÉGALES SUR

www.laprovence-legales.com

SAISIE DE VOS ANNONCES
EN LIGNE

PAIEMENT SÉCURISÉ PAR
CARTE BANCAIRE

RÉCEPTION IMMÉDIATE DE
VOTRE ATTESTATION
DE PARUTION

Contact : info@laprovence-legales.com | Tél : 04 91 84 80 19

APPEL D'OFFRES

264758



AVIS DE PUBLICITE

SEM AREA

M. LE REPRESENTANT LEGAL - SEM AREA
29 Bd Charles Nèdellec
13003 MARSEILLE
Tél : 04 91 14 36 00
SIRET 81942170200013

RÉFÉRENCE ACHETEUR : E60A2A2051

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

OBJET : Prestation de démantèlement du groupe scolaire LA CARPAIRE à Miramas (13)

PROCÉDURE : Procédure adaptée

FORME DE LA PROCÉDURE : Prestation divisée en lots : non

CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
60% Valeur technique
40% Prix des prestations

REMISE DES OFFRES : 20/06/22 à 17h00 au plus tard.

ENVOI À LA PUBLICATION LE : 27/05/2022 Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pl, allez sur <http://agysol.marches-publics.info/>

263949



RESULTAT DU MARCHÉ

POUVOIR ADJUDICATEUR

Société Française des Habitations Économiques (13)

Mickael SEROPIAN

13547 Aix en Provence Cedex 4

Tel : +33 413570466. Fax : . E-mail : mickael.seropian@groupe-arcade.com

Adresse Internet :

OBJET DU MARCHÉ

Confortement d'un mur de soutènement de la résidence « Les Trinitaires » située à Crest (26400).

CARACTÉRISTIQUES

Type de procédure :

Procédure adaptée - ouverte

Date de clôture :

Jeudi 10 février 2022 - 12h30

INFORMATIONS SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Marché attribué à un titulaire / organisme unique.

Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué

PONS TRAVAUX ACROBATIQUES, 9 Rue Jean-Baptiste Durand, 69100,

VILLEURBANNE, FRANCE.

Informations sur le montant du marché

MONTANT (H.T.) :

23325 euros

INFORMATIONS SUR LA SOUS-TRAITANCE

Pas de sous-traitance.

DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

29 avril 2022

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

03 mai 2022

266004



AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

Mairie de BELCODÈNE

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, DE RÉNOVATION,
DE MODERNISATION ET DE

MAINTENANCE DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR
description MAIRIE DE BELCODÈNE. Correspondant : Madame Valérie
LAPIERRE, Place de la Liberté 13720 BELCODÈNE - Tél : 0448706689.
Courriel : mairie@belcodene.fr, Adresse Internet du profil d'acheteur :
<https://www.laprovence-marchespublics.com/4437874>

OBJET DU MARCHÉ
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, DE RÉNOVATION, DE MODERNISATION
ET DE MAINTENANCE DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE
PUBLIC

TYPE DE MARCHÉ

Travaux

CLASSIFICATION C.P.V

Objet Principal : 34995000-4

Refus des variantes.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des

critères énoncés dans le règlement de la consultation (lettre d'invitation,

cahier des charges...)

TYPE DE PROCÉDURE

Procédure adaptée

DÉLAIS

Date limite de réception des offres : 17 juin 2022 à 12 heures

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur

l'entité adjudicatrice : 2022-MP01

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

23 mai 2022

Annexe 3



**LA MÉTROPOLE AGIT
MARSEILLE CHANGE**

RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DU PLAN D'EAU DU FRIOUL

Concertation Publique



**informez-vous, participez
et donnez votre avis
du 23 juin au 4 août 2022**

Registre numérique

www.registre-numerique.fr/travaux-digue-frioul

Trois expositions

avec registre papier pour apporter des observations

Métropole Aix-Marseille-Provence

Le Pharo - 58, Boulevard Charles Livon - Marseille 7^e

Mairie des 1/7 arrondissements

61, La Canebière - Marseille 1^{er}

Capitainerie du Frioul

Quai Berry - Marseille 7^e

Calendrier de l'opération

2020 > 2022

Études & concertation

2023 > 2025

Phase de travaux



3 ans
de chantier



32 M
d'euros



320 m de digue réhabilitée

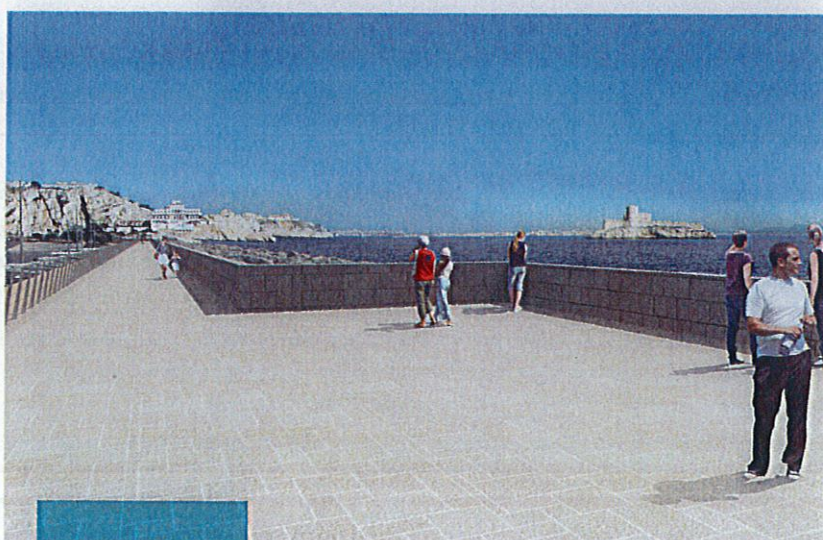
90 000 tonnes d'énrochements

Vue depuis
l'entrée
de la digue

LA MÉTROPOLE AGIT
MARSEILLE CHANGE

QUELQUES PERSPECTIVES DE LA FUTURE DIGUE RÉHABILITÉE

Vue aérienne
de la digue



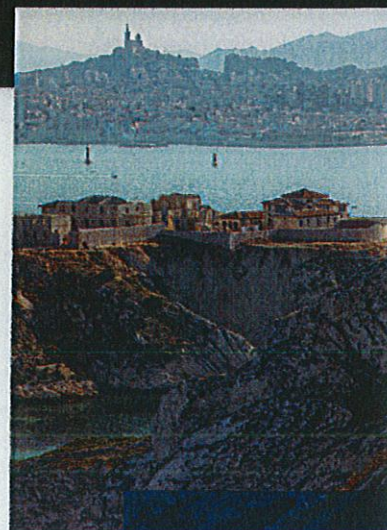
Vue depuis
la promenade
haute



UN ARCHIPEL AUX MULTIPLES VISAGES



LES CROIX DU FRIOUL
SOCLE D'UNE BATTERIE
DE CANON DE 240MM
BÂTIE PAR L'OCCUPANT
EN 1943 DURANT
LA SECONDE GUERRE
MONDIALE

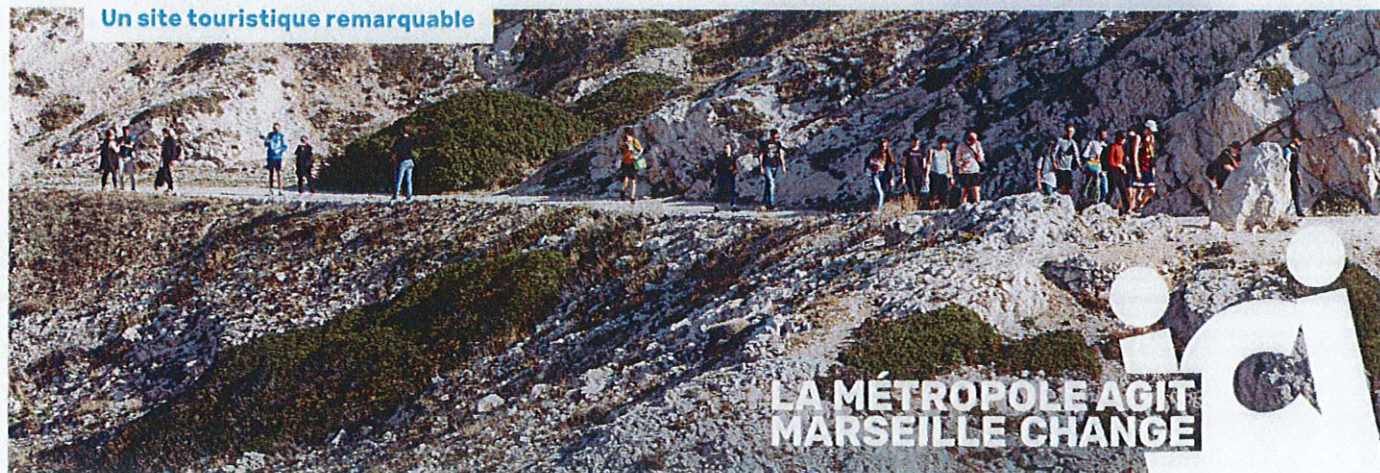


L'HÔPITAL CAROLINE
LIEU DE QUARANTAINE
EN 1720 PENDANT
LA PESTE À MARSEILLE



UN PORT DE PLAISANCE
DEPUIS 1975

Un site touristique remarquable



**LA MÉTROPOLE AGIT
MARSEILLE CHANGE**

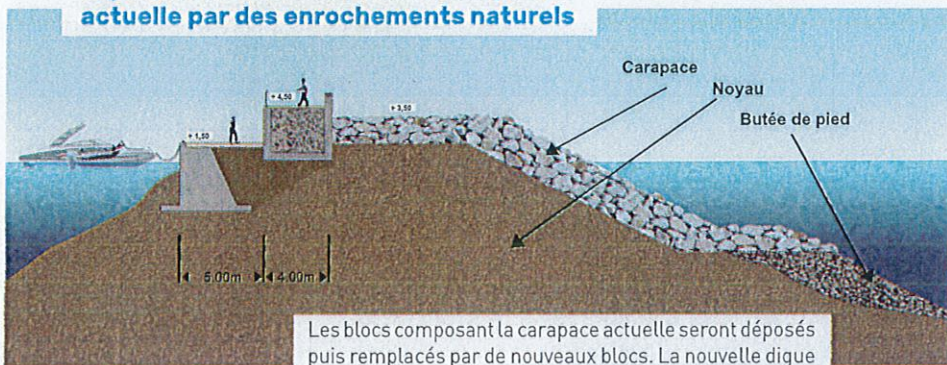
LE PROJET DE RÉHABILITATION



La digue Est présente un état de dégradation important se traduisant notamment par des affaissements. Il est donc nécessaire d'entreprendre des travaux de confortement pour :

- > sécuriser l'ouvrage
- > lui rendre ses usages initiaux
- > protéger le bassin contre les houles

Digue Est : substitution de la carapace actuelle par des enrochements naturels



Les blocs composant la carapace actuelle seront déposés puis remplacés par de nouveaux blocs. La nouvelle digue sera ancrée dans la digue actuelle, et la butée de pied sera renforcée afin d'assurer sa stabilité.

Étude d'une option de protection du bassin contre les houles : pose d'un petit ouvrage de protection

Protection du plan d'eau contre l'agitation en cas d'événement marin exceptionnel par la construction d'un petit ouvrage de protection (digue en enrochement d'une quarantaine de mètres) à l'intérieur du port. Cet ouvrage serait assez bas sur l'eau pour permettre une bonne visibilité des bateaux manœuvrant à proximité.



**LA MÉTROPOLE AGIT
MARSEILLE CHANGE**



Goéland L.
Leucophaea

**LA MÉTROPOLE AGIT
MARSEILLE CHANGE**

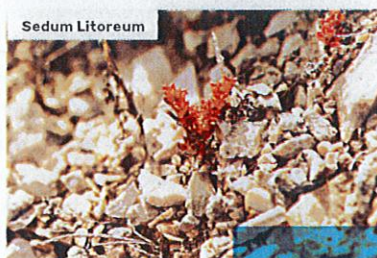


Les travaux immergés
se tiendront à distance
des Herbiers de Posidonies
afin de les préserver.



Le calendrier du chantier
respectera les périodes
de nidification des espèces
présentes sur l'île.

LA PRÉSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES, UNE PRIORITÉ PENDANT LES TRAVAUX



Sedum Litoreum



Senecio Leucanthemifolius

**un écosystème
riche et diversifié**



Tarente de Mauritanie



Limonium Pseudominutum

Annexe 4

Donnez votre avis sur le projet

Après une phase d'étude, s'ouvre une période de concertation publique du 23 juin au 4 août 2022, vous pourrez vous informer et donner un avis :

- / En ligne via un registre dématérialisé www.registre-numerique.fr/travaux-digue-frioul
 - / En mairie de secteur du 1^{er} et du 7^e arrondissement de Marseille, 61, La Canebière - 13001 Marseille
 - / Au siège de la Métropole, Le Pharo, 58 Boulevard Charles Livon - 13007 Marseille
 - / À la Capitainerie du Frioul, Quai Berry - 13007 Marseille
- Des panneaux d'exposition vous permettront de découvrir le projet.



3 ans de chantier

€ 32 M d'euros



320 m de digue réhabilitée
90 000 tonnes d'envasements



ici nous vous informons

Durant toute la durée du chantier, les circulations piétonnes sont maintenues et les commerces restent accessibles.

Pour rester informés : inscrivez-vous à la newsletter sur le site marseillechange.fr

LES ACTEURS DU CHANTIER	
Maitre d'ouvrage / Métropole Aix-Marseille-Provence - Pôle Infrastructures	
Maitre d'œuvre / EGIS Ports	

LA METROPOLIE
Cadre de vie

LA MÉTROPOLIE AGIT
MARSEILLE CHANGE

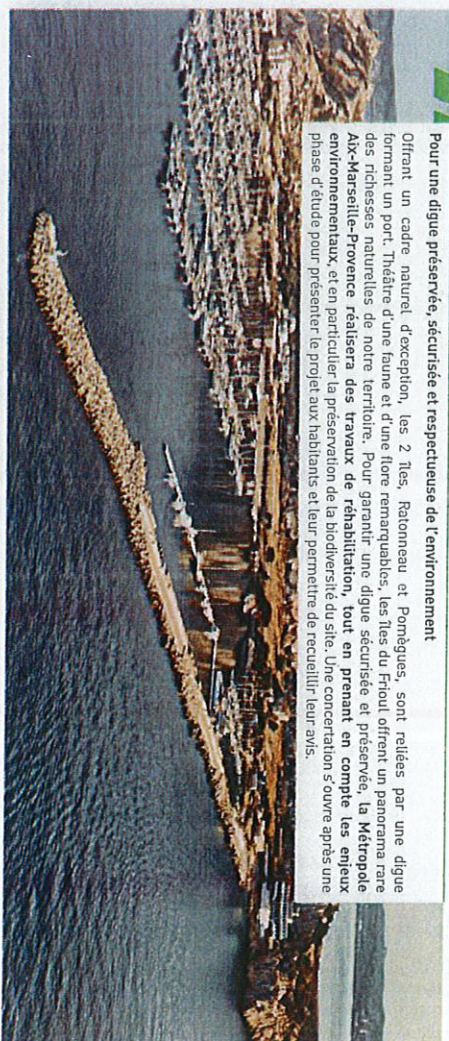
Fin des travaux
2025

RENFORCEMENT DE LA PROTECTION
DU PLAN D'EAU DU FRIOUL

ici, travaux de réhabilitation de la digue Est du port du Frioul

Pour une digue préservée, sécurisée et respectueuse de l'environnement

Offrant un cadre naturel d'exception, les 2 îles, Ratonneau et Pomègues, sont reliées par une digue formant un port. Théâtre d'une faune et d'une flore remarquables, les îles du Frioul offrent un panorama rare des richesses naturelles de notre territoire. Pour garantir une digue sécurisée et préservée, la Métropole Aix-Marseille-Provence réalisera des travaux de réhabilitation, tout en prenant en compte les enjeux environnementaux, et en particulier la préservation de la biodiversité du site. Une concertation s'ouvre après une phase d'étude pour présenter le projet aux habitants et leur permettre de recueillir leur avis.



ici des richesses naturelles à préserver

/ L'archipel du Frioul dispose de caractéristiques écologiques remarquables qui ont conduit à classer une grande partie des terrains et des fonds marins proches en espaces naturels afin d'en préserver la faune et la flore. Il s'inscrit dans le parc maritimes des îles du Frioul englobant les espaces naturels et terrestres marins. Il est inscrit au titre du réseau Natura 2000 et inclus dans le périmètre du Parc national des Calanques. Une protection importante qui a été prise en compte dans les études menées en collaboration étroite avec les différents acteurs et dans toutes les dimensions du projet.

/ **L'éco-conception au cœur de la méthodologie d'action**
La conception des ouvrages privilégiera des solutions de réemploi des matériaux issus de l'ancien noyau. Les volumes de matériaux à réutiliser seront optimisés pour limiter les évacuations en décharge. Les aménagements maritimes prévoient la mise en place de modules 3D en forme de corail pour favoriser la reproduction et le peuplement des espèces sous-marines.

/ **La préservation de la biodiversité, l'herbier de Posidonie protégé**
Tous les scénarios étudiés ne présentent pas d'impact sur l'herbier présent dans et autour du port. Les travaux envisagés permettront de rester à une distance suffisante pour éviter les risques de dégradation potentielle. Des mesures seront prises pendant les travaux pour protéger et surveiller les herbiers.



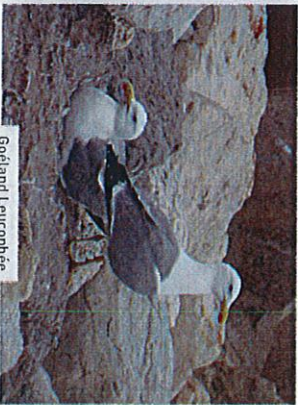
Limonium Pseudominimum



Sedum Litoreum



Herbier de Posidonie



Goéland Leucophaea



ici, le Frioul : un site aux mille vies

1828
Une vocation sanitaire



III^e République
Une fonction militaire



1975
L'ouverture au public



L'hôpital Caroline dont les travaux furent achevés en 1828 fut bâti sur l'île Ratonneau, permettant la mise en quarantaine de voyageurs ou malades arrivant sur les côtes marseillaises. Étendu avec des constructions sur l'île de Pomègues, il formait le plus vaste et le meilleur établissement de quarantaine de Méditerranée jusqu'en 1923. Modernisé à plusieurs reprises, il est détruit par les bombardements alliés aériens à la libération de Marseille en août 1944.

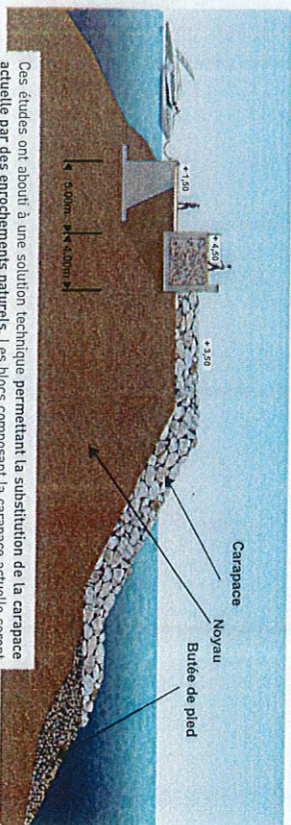
La majorité des fortifications qui donnent à l'archipel son paysage actuel, sont reprises ou édifiées. L'occupation allemande complètera les fortifications par la construction de batteries nouvelles toujours clairement identifiables par leur construction en béton armé. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, les alliés bombardent l'archipel inhabitable pour se garantir l'accès à la ville. Les Allemands minent les digues du Frioul avant de quitter l'île.

L'archipel fut la propriété de la Défense Nationale et Inherité au public jusqu'en 1975. Cette année-là, le maire, Gaston Defferre, obtient l'autorisation de déclasser la rade militaire en port de plaisance bordé d'un noyau urbain. Un service de navettes maritimes est créé à cette occasion, pour permettre à ses habitants d'y vivre. Le reste des îles a été cédé à la commune de Marseille par le ministre de la Défense à partir de 1995.

2021 - 2025, une nécessaire réhabilitation de la digue Est



Construite vers 1840, et après plusieurs réparations déjà réalisées, la digue située côté Est du port du Frioul, présente aujourd'hui un état de dégradation important se traduisant notamment par des affaissements. Il est donc nécessaire d'entreprendre des travaux de confortement sur les dégâts occasionnés par le temps et la guerre. La Métropole Aix-Marseille-Provence, propriétaire de l'ouvrage, a entrepris des études permettant de concilier respect de l'environnement et sécurisation du bassin contre les houles.



Ces études ont abouti à une solution technique permettant la substitution de la carapace actuelle par des enrochements naturels. Les blocs composant la carapace actuelle seront déposés puis remplacés par de nouveaux blocs. La nouvelle digue sera ancrée dans la digue actuelle, et la butée de pied sera renforcée afin d'assurer sa stabilité. La protection des ouvrages existants du port du Frioul sera renforcée contre les houles d'Est par la construction d'un petit ouvrage de protection à l'intérieur du port.

Annexe 5

CONCERTATION - RÉHABILITATION DIGUE DU FRIOUL

Réunion publique – Siège Métropole Pharo

Compte rendu de la séance de questions

La réunion se déroule le jeudi 23 juin 2022 à 16h40 au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Pharo, 58 boulevard Charles Livon, Marseille 7^{ème} arrondissement. Elle est placée sous l'autorité de Monsieur Roland GIBERTI, Président du conseil de Territoire Marseille Provence, Maire de Gémenos, en présence de Monsieur Hervé MENCHON Adjoint au Maire de Marseille et animée par Damien CHOMETTON de l'agence Agora Communication.

INTERVENANTS EN TRIBUNE :

- **Monsieur Roland GIBERTI** – Président du conseil de Territoire Marseille Provence
- **Monsieur Hervé MENCHON** – Adjoint au Maire de Marseille

Présence en salle : 49 participants

Durée de la réunion : 1h25

Nombre de questions : 7

Méthodologie : Le contenu de la présentation (28 écrans) figure en pièce jointe de ce document. Sont consignées les seules questions ou observations des participants ainsi que les réponses apportées à ces dernières.

Questions de Monsieur Gérard PROUHAC – *Association Frioul un nouveau regard*

Un investissement de 32 millions d'euros, signifie qu'on espère un développement de la fréquentation de jour comme de nuit de l'équipement. Est-il prévu un éclairage ou un balisage pour que les personnes puissent circuler sur cette promenade la nuit ?

Réponse de Monsieur Christophe SOULIER – Directeur des infrastructures Aix-Marseille-Provence Métropole

- Vous soulevez la question de l'usage de l'ouvrage. Si rien n'est arrêté à ce jour de façon définitive, il est possible de prévoir un éclairage relativement discret limitant les impacts nocturnes tout en permettant la déambulation. Concernant le développement de la fréquentation, je rappelle que la vocation première du projet est de répondre à une problématique de dégradation forte de la digue et non de développer la fréquentation.

Question du Général GODFRIN – Président CSAM, section Nautique

Notre club est installé juste au début de la digue qui est fermée ce jour. Je me pose la question de l'usage de l'ouvrage et notamment de ce joli mur en pierres de taille qui risque d'être un territoire d'expression comme c'est souvent le cas à Marseille ? Par ailleurs, le projet prévoit-il la sécurisation de l'ouvrage si la vie nocturne s'y développe ?

Réponse de Monsieur Roland GIBERTI

- Je ne sais pas si le mur sera tagué mais si c'est le cas, les services de la Métropole nettoieront.

Complément de réponse de Monsieur Alain CHASTEL, Directeur des ouvrages d'art – Aix-Marseille-Provence Métropole

- La digue Berry qui est utilisée aujourd'hui ne subit pas de dommages de types tags actuellement. Si la nouvelle digue devait en subir, elle serait nettoyée.

Question de M. le Vice-président de La Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille

- Pouvez-vous nous préciser d'où viendront les matériaux employés sur le chantier ?
- La carapace de la digue sera-t-elle ouverte au public ?
- Est-ce qu'il y aura de la végétation sur la digue ?
- Est-ce que le projet aura un impact sur l'immeuble des pilotines ?

Réponse de Laurent BOURLET – Responsable du projet - EGIS (Maître d'œuvre)

- Concernant les enrochements, il est possible de les produire sur site. Nous menons une réflexion visant à privilégier des productions locales.
- La carapace n'est pas spécifiquement conçue pour être utilisée par le public.

Complément de Jean-Louis DUROCHAT - Architecte

- La végétation est à l'enracinement. C'est une végétation d'accompagnement car l'ouvrage est très peu végétalisé.

Complément d'Hervé MENCHON

- Concernant la végétation, nous avons la volonté de re-naturer l'espace terrestre qui se trouve juste avant la digue (budget de 7M€ financé par le FEDER à 80%)
- Par ailleurs, concernant le patrimoine et l'environnement, la ville de Marseille vise un label *Développement Durable* pour l'île du Frioul et le calendrier des travaux devrait correspondre avec la livraison de la villa marine du Conservatoire du littoral qui est une installation assimilée à une maison de parc.

Julien BOISSON – Organisateur de séminaires et régates au Frioul

J'ai entendu que les travaux du chantier seraient stoppés pendant l'été. Pourrions-nous continuer de travailler le reste de l'année ?

Réponse de Laurent BOURLET – Responsable du projet - EGIS (Maître d'œuvre)

- Oui car votre activité ne sera pas perturbée. Le chantier est prévu pour fonctionner avec un port en activité.

Miche BARROT – Conseiller portuaire

Je pense que le tenon prévu dans le port ne sera pas efficace notamment du fait du flux et reflux qui créeront de l'agitation supplémentaire dans le port.

Réponse de Laurent BOURLET – Responsable du projet - EGIS (Maître d'œuvre)

- Ce sujet a été étudié en détail, nous avons réalisé plusieurs plans et testés quatre solutions différentes mesurant notamment l'impact sur l'agitation.
A défaut de régler définitivement l'agitation, cette solution l'améliore significativement.
Lorsque la houle arrive dans le chenal, l'ouvrage de protection (le tenon) la fera diffracter et l'atténuera. Ceci améliorera considérablement le confort dans le port.
Le chenal fera 50 mètres de large et la navigation ne sera pas gênée.
Je rajoute que nous avons prévu de réaliser des modélisations physiques en 3D pour valider la stabilité de la digue et toutes nos hypothèses de travail.

Miche BARROT – Conseiller portuaire

Mon expérience m'indique qu'une protection à l'extérieur du port aurait été bien plus efficace.

Réponse de Laurent BOURLET – Responsable du projet - EGIS (Maître d'œuvre)

- L'installation d'un ouvrage à l'extérieur fut la première solution envisagée. Si elle était parfaite en termes de protection, elle n'était toutefois pas possible à mettre en œuvre compte tenu de son emplacement qui aurait été situé au cœur d'un herbier de posidonie.

Remy LESTO – Secrétaire général du Syndicat des pilotes Marseille Fos

Je souhaiterais savoir si le chantier ne risque pas d'avoir d'impact sur notre activité qui se trouve à l'embase de la digue ?

Réponse de Laurent BOURLET – Responsable du projet - EGIS (Maître d'œuvre)

Il n'y aura aucune interaction avec les pilotines. En revanche il y aura de la circulation de camions sur la route devant le garage.

C'est en cours de réflexion mais nous travaillons sur une solution qui ferait transiter les marchandises par des quais provisoires en zone sud. Cette solution permettrait d'éviter la circulation des camions sur l'île.

Monsieur GIBERTI indique que la prochaine étape sera celle de l'enquête, il incite les personnes concernées à formuler leurs observations afin que le travail soit vraiment collectif. Enfin, Monsieur GIBERTI remercie et salue les intervenants et les personnes présentes dans la salle pour leur participation active à cette réunion.

Annexe 6

REGISTRE NUMERIQUE CONCERTATION PREALABLE

Renforcement de la protection du plan d'eau du FRIOUL

Contributions du 23/06/2022 au 04/08/2022

Nombre d'avis déposés : 4

1

Date de dépôt : Le 24/06/2022 à 13:37:08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Frioul

Contribution :

Planter des arbres

Créer un centre de vacances écologiques et sportives pour tous les marseillais de la maternelle au lycée qui pourraient aller y faire des classes nature, voiles...

Faire une ferme pédagogique.

Gratuité des bateaux pour les marseillais

Bateaux électriques pour s'y rendre

Observatoire de la faune terrestre et marine

2 -

Date de dépôt : Le 22/07/2022 à 18:10:37

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Suppression catway frioul

Contribution :

Bonjour je suis propriétaire du bateau BÉLOUGA au port du frioul et suis titulaire d'une carte handicapée j'ai besoin du catway pour monter sur mon bateau

Idem pour ma mère qui est aussi propriétaire et qui a 78 ans afin d'accéder au bateau elle emprunte le catway afin de monter dessus.

Je suis contre la suppression de ces équipements du port qui sont essentiel pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées.

Nous avons nous aussi le droit d'avoir des bateaux et d'y accéder plus facilement.

J'ai vu l'exemple du vieux port où les catway ont été supprimés et où je ne peux rendre visite à mes amis sur leurs bateaux (cat difficilement accessible du quai)

Le gain de place et la recherche du profit ne doivent pas se faire au détriment du confort et de la sécurité des plaisanciers (handicapés et âgés déjà titulaires de postes à flot) présents et futur.

3 -

Date de dépôt : Le 22/07/2022 à 18:16:55

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Catway frioul

Contribution :

Je suis contre la suppression des catways au port frioul

Je suis propriétaire d'un bateau panne 3 nord et je ne peux accéder à mon bateau sans le catway

En effet j'ai 78 ans et je veux pouvoir encore monter sur mon bateau

Il n'est pas possible de monter par le quai car trop dangereux

4 -

Date de dépôt : Le 27/07/2022 à 12:13:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : PRISE EN COMPTE DE L'ACCÈS AU GARAGE DE LA STATION DE PILOTAGE DU FRIOUL

Contribution :

Bonjour,

Suite à la concertation qui a eu lieu au Pharo le 23 juin dernier, nous avons rencontré M. Laurent BOURLET de EGIS PORT, car le projet des travaux de la Digue Est ne prenait pas en compte l'accès à notre garage pour notre véhicule de service et le stockage de matériel nécessaire à notre exploitation.

M. Bourlet nous a adressé une proposition d'amendement de projet qui nécessite quelques précisions car la clôture existante, délimitant notre propriété, n'a pas été relevée. Par ailleurs, en lieu et place de notre clôture, la voie d'accès dessinée nous semble très difficilement praticable car son virage paraît très en épingle.

Nous joignons à la présente contribution, le courrier RAR adressé à M. Bourlet ainsi que sa proposition d'amendement de projet.

Nous restons à votre disposition pour toute entrevue in situ afin de trouver des solutions acceptables par toutes les parties.

Cordialement

Rémi LESTO

Secrétaire Général de la Station de Pilotage de Marseille-Fos



**SYNDICAT PROFESSIONNEL
DES PILOTES DES PORTS
DE MARSEILLE ET DU GOLFE DE FOS**



Réf : 2022.07.025

Marseille, le 12 juillet 2022

Monsieur Laurent BOURLET
Chef de projet
EGIS PORTS
889, rue de la Vieille Poste
34965 MONTPELLIER

Lettre Recommandée avec AR n° 1A 169 719 8670 0

Monsieur,

Suite à la réunion de concertation sur le projet de réhabilitation de la Digue Est du port du Frioul qui s'est tenue à Marseille, au Pharo le jeudi 23 juin dernier, je me permets de vous contacter ainsi que nous en avons convenu lors de notre échange.

Pour mémoire, je vous avais indiqué que le projet que vous aviez soumis condamne l'accès à nos garages utilisés pour stationner notre véhicule de service et stocker du matériel nécessaire à l'exploitation.

En date du 4 juillet dernier, vous nous avez transmis par mail une proposition d'amendement du projet, ce dont je vous remercie. Quelques points méritent cependant un éclaircissement, la voie d'accès à nos garages dessinée, apparaissant très en épingle sans aire de retournement, en lieu et place d'une clôture droite déjà existante et délimitant notre propriété.

Aussi, je vous propose de nous retrouver prochainement in situ afin de vous exposer toutes les contraintes liées à cet accès de garage.

Je vous remercie par avance de bien vouloir contacter notre secrétariat ou moi-même afin de prendre date, et avec d'autres intervenants si vous le souhaitez, pour trouver les solutions acceptables par toutes les parties.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Rémi LESTO
Secrétaire général

CONCERTATION PREALABLE

**RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DU PLAN D'EAU DU FRIOUL
13007 MARSEILLE**

EXPOSITION PUBLIQUE

du 23 juin 2022 au 4 août 2022

dans les locaux

de la Capitainerie du Frioul - Quai Berry - 13007 MARSEILLE

du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

**REGISTRE
MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC**

CONCERTATION PREALABLE

**relative au RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DU PLAN D'EAU DU FRIOUL
13007 MARSEILLE**

Je soussignée

Madame Martine VASSAL

Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Ouvre le présent registre contenant 50 feuillets numérotés de 1 à 50 et destiné à recevoir les observations du public portant sur le renforcement de la protection du plan d'eau du FRIOUL à MARSEILLE

Dans les conditions fixées par l'avis de concertation paru dans la presse, la concertation préalable se déroulera :

Du jeudi 23 juin 2022 au jeudi 4 août 2022 inclus

Dans les locaux

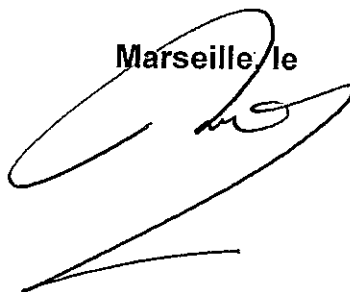
De la Capitainerie du FRIOUL

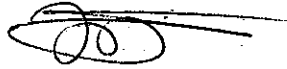
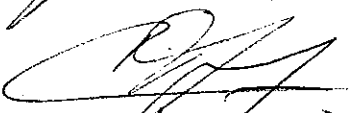
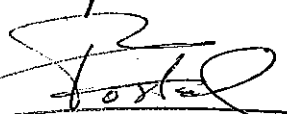
Quai Berry 13007 MARSEILLE

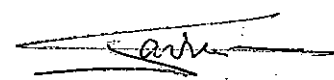
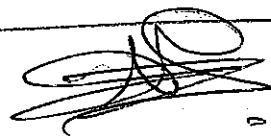
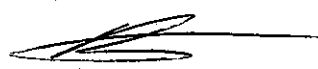
Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Marseille le

16 JUIN 2022



Dates	Observations nom, adresse
25/06	Jean Trojet O.E. - Hôtel
30/06	projet de confortement indispensable. 
30/06	Jean Trojet 
30/06	Prise de connaissance du projet. Prise en compte intéressante de l'impact écologique. Engagement indispensable.  Laura Verdy. Ayté.
17/122	Super projet pour la suite, avec un bon moment à partager en famille.
01/07	Bon projet, une rénovation attendue et nécessaire. Le projet d'investissement est trop important. L'argent serait mieux utilisé pour l'équipement du pont. (Santé). 
3/7	Tout à fait favorable. Bon projet. Bonne ID. 
7/7	Très bon projet qui devrait être suivi d'autres. Concernant la préservation de cet archipel exceptionnel. 
7/7	Pour les résidents plaisanciers, le bon projet qui apportera sérénité, confort et sécurité. Favorable. L'orientation de la route de la plage transformera l'abri du rivage en Port de plaisance! O.E. -

Dates	Observations nom, adresse
08/07	Beau projet en esperant que la digue protege le port des coups d'Est 0609288989.
14/7	Très Beau projet en perspective. 
14/7	Muriel Garnier habitant au final. Belle perspective. 
14/7	Rois de vagues, c'est mieux!
14/07	Très bon projet, bravo! 
17/07	projet indispensable étant donné l'état catastrophique catastrophique de la digue et un abris plus agréable pour les plaisanciers ne serait pas de trop -RABAL Remy 
27/7	Enfin un beau projet. Dommage de prévoir une contre digue à l'intérieur du port. Un bon sens a bon avis Rien de pire pour l'entrée et sortie par fort vent c'est.

Dates	Observations nom, adresse
30-07-22	J'ai pris connaissance de ce bon projet de réhabilitation. Enfin, il était temps! <i>[Signature]</i> Un projet nécessaire qui permettra un confort et une tranquillité nécessaires aux plaisanciers s'abritant dans ce magnifique port; Le Tréport. <i>[Signature]</i>
08/08/22	Le projet est nécessaire, protégée est une bonne chose, mais plus de contrôle sont nécessaires en mer <i>[Signature]</i>

CONCERTATION PREALABLE

**RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DU PLAN D'EAU DU FRIOUL
13007 MARSEILLE**

EXPOSITION PUBLIQUE

du 23 juin 2022 au 4 août 2022
dans les locaux

du siège de la Métropole – Le Pharo – 58 boulevard Charles Livon 13007 MARSEILLE

du **lundi au vendredi** de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

**REGISTRE
MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC**

8

**CONCERTATION PREALABLE
relative au renforcement de la protection
du plan d'eau du FRIOUL à MARSEILLE**

Je soussignée,

Madame Martine VASSAL,

Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence

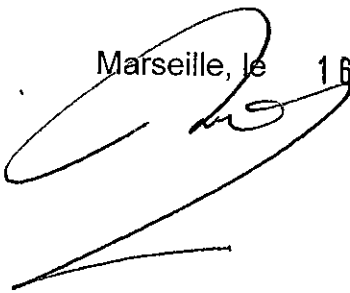
Ouvre le présent registre contenant 50 feuillets numérotés de 1 à 50 et destiné à recevoir les observations du public portant sur le renforcement de la protection du plan d'eau du FRIOUL à MARSEILLE

Dans les conditions fixées par l'avis de concertation paru dans la presse, la concertation préalable se déroulera :

**du jeudi 23 juin 2022 au jeudi 4 août 2022 inclus
Dans les locaux du siège de la Métropole
58 boulevard Charles Livon 13007 MARSEILLE**

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Marseille, le 16 JUIN 2022



Dates	Observations nom, adresse

CONCERTATION PREALABLE

RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DU PLAN D'EAU DU FRIOUL
13007 MARSEILLE

EXPOSITION PUBLIQUE

du 23 juin 2022 au 4 août 2022
dans les locaux

de la **Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements**
61, La Canebière 13001 MARSEILLE

du **lundi au vendredi** de 08h30 à 12h10 et de 13h10 à 16h30

REGISTRE
MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC

**CONCERTATION PREALABLE
relative au renforcement de la protection
du plan d'eau du FRIOUL 13007 MARSEILLE**

Je soussignée,

Madame Martine VASSAL,

Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence

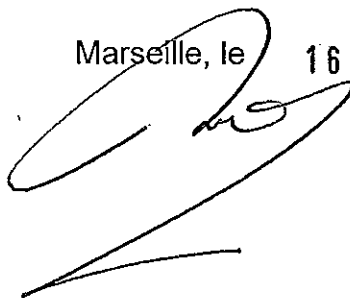
Ouvre le présent registre contenant 50 feuillets numérotés de 1 à 50 et destiné à recevoir les observations du public portant sur le renforcement de la protection du plan d'eau du FRIOUL à MARSEILLE

Dans les conditions fixées par l'avis de concertation paru dans la presse, la concertation préalable se déroulera :

**du jeudi 23 juin 2022 au jeudi 4 août 2022 inclus
Dans les locaux
de la Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements
61, La Canebière 13001 MARSEILLE**

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h10 et de 13h10 à 16h30

Marseille, le 16 JUIN 2022



Dates	Observations nom, adresse

Annexe 7



Direction Générale Adjointe
Ville du Temps Libre

Direction de la Mer

Le Directeur

Métropole Aix-Marseille Provence
Monsieur Christophe SOULLIER
Directeur des Infrastructures

BP 48014
13567 Marseille cedex 02

05 août 2022

N/Réf. : 45103/22/08/00270

Objet : FRIOUL - Concertation publique du 23 juin 2022 pour le projet de renforcement de la digue EST - Protection du plan d'eau portuaire.

Pj. : Copie du courrier adressé à Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Monsieur le Directeur des Infrastructures,

La Ville de Marseille a été conviée, le 23 juin dernier, par le Président Rolland GIBERTY à la réunion de lancement de la concertation publique du projet de réhabilitation de la digue du Frioul et du renforcement de la protection du plan d'eau portuaire. La Ville de Marseille accueille avec grand intérêt ce projet qui participera sans aucun doute à la dynamisation du port ainsi qu'à celle de l'activité socio-économique du village du Frioul.

Je vous confirme que la Direction de la Mer reste mobilisée afin de contribuer, dans un contexte de travail collaboratif, à l'avancement de ce projet d'infrastructure.

Ainsi, vous trouverez ci-après les remarques, interrogations, propositions et avis techniques concernant le projet, ses usages futurs ainsi que les modalités pratiques d'organisation des travaux :

1/ La gestion du public sur les ouvrages maritimes

- Réhabilitation de la digue Condorcet (digue Est)

La réhabilitation de cet ouvrage qui prévoit la restitution de la promenade en belvédère offrant une vue singulière vers la rade de Marseille suscite quelques interrogations de notre part concernant les nouveaux usages associés :

> Contrôle d'accès :

- L'ouvrage est-il dimensionné pour tout type de temps ? Prévoyez vous des modalités de gestion pour contrôler ou limiter l'accès à la digue en cas de tempêtes ou d'intempéries ? Si oui, quel service sera assigné à faire appliquer ce contrôle d'accès ?
- Y aura-t'il des dispositifs pour limiter l'accès du public aux enrochements et aux rochers du musoir de la digue ?

> *Accessibilité et confort d'usage :*

Nous saluons l'objectif d'accessibilité *pour tous* aux promenades, haute et basse. Toutefois cet élément de programme soulève les questions suivantes :

- Quels matériaux et dispositions pour limiter les risques de glissade ?
- Quelle est la définition du dispositif prévu d'éclairage/balisage des promenades ? Le fonctionnement nocturne permet-il de préserver la faune et avifaune environnante ?
- Prévoyez vous des aménagements didactiques ou à portée pédagogique sur l'ouvrage (lecture de paysage/information et sensibilisation à l'environnement) ?
- La digue Condorcet pourrait-elle également avoir pour fonction d'accueillir les plaisanciers du port ?

- Plan d'eau Portuaire

- Le plan d'eau portuaire sera-t-il réaménagé à l'issue du projet ? Si oui, combien d'anneaux sont-ils prévus à terme ?
- Ce plan d'eau protégé permettra-t-il de nouveaux usages ?
- Prévoyez vous de délivrer des AOT portuaires supports de nouveaux usages ?
- Quels dispositifs pour contribuer à la qualité des eaux portuaires ?

- Création de la digue « TENON »

- Est-il prévu un accès public à cette digue limitrophe au terrain municipal du hangar cadastré 207831A84 affecté à la Direction de la Mer ?
- Des aménagements et des servitudes d'accès impacteront-ils ce terrain municipal ?
- Vous annoncez le réemploi de blocs de la carapace de la digue Condorcet actuelle pour constituer le noyau de la digue Tenon : Quel sont les dimensionnements de l'emprise sur le fond marin de cet ouvrage ? Ces travaux seront-ils soumis à étude d'impact ?

2/ Secours, Nettoyement, Police

Concernant les digues Condorcet et Tenon, prévoyez-vous l'implantation d'une balise lumineuse/marque latérale à l'entrée du port ? Cela engendrera-t-il une servitude d'accès sur le terrain municipal du hangar précité ?

> *Secours :*

- Quels dispositifs sont prévus pour l'accès des secours à ces ouvrages ?
- Est-il prévu des échelles réglementaires en cas de chute accidentelle ou de plongeurs volontaires ?

> *Nettoyement :*

- Quelles seront les modalités de gestion des déchets qui seront piégés dans les anfractuosités des digues avant qu'ils ne soient relargués dans le milieu naturel ?
- Quelles seront les modalités de nettoyage des promenades ? Dans le cas de nettoyage à l'eau ou mécanique, il conviendrait que des aménagements spécifiques permettent de préserver le milieu naturel des eaux de lavage.

> *Police*

- Quels seront les usages réglementés de ces digues ?

3/ Emprise et organisation du chantier en lien avec le foncier VDM

> Contraintes de terrain

Je vous informe que mes services ont fait réaliser en début d'année une étude de pollution des sols des terrains cadastrés 207831A84 (terrain du hangar), 207831A026, et 207831A008, A0026, A0051 qui met en évidence une pollution aux métaux lourds et hydrocarbures. Les premières préconisations consistent en limiter la dispersion de poussières pour contenir le risque. Aussi, si la Ville de Marseille devait mettre à disposition du chantier ces emprises foncières, il conviendrait que vos équipes et la maîtrise d'œuvre associée anticipent cette contrainte.

En outre, au regard de l'histoire militaire et des bombardements de la seconde guerre mondiale sur ce secteur, et compte tenu des munitions trouvées dans l'anse des Catalans, je vous recommande de prendre également en compte le risque pyrotechnique.

> Les modalités techniques d'organisation des travaux et l'acheminement des matières et matériaux

- Pourriez-vous nous informer des dispositions envisagées par votre maître d'œuvre pour l'organisation du chantier ?
- Quelles zones et surfaces pour les dispositifs de stockage, zone de manutention, base vie du chantier.
- Prévoyez-vous de mobiliser des emprises foncières municipales ?
- En cas d'excédents de matériaux, où seront-ils stockés ? Pourrions-nous en être informés pour envisager leur réemploi ?
- Prévoyez-vous la construction d'un quai fonctionnel de manutention/d'accostage de barges pour les matériaux ?
- La Métropole prévoit-elle dans le cadre de ce chantier maritime d'envergure, une mise à niveau/réhabilitation du quai d'accostage de la barge ECUM au niveau de l'anse Galiano ? Ce quai pourrait-être fortement sollicité dans les prochaines années, notamment, en lien avec le chantier de réfection de la STEP.

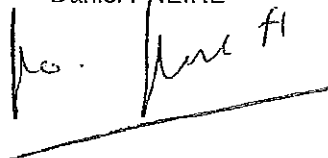
4/ La prise en compte de l'environnement sur ce site en abord immédiat de cœur de Parc National et d'une zone natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux et Habitats.

Nous souhaiterions que vous nous apportiez des précisions sur les éléments suivants :

- Les éventuelles mesures de prévention ou de protection de l'environnement durant la réalisation des travaux.
- Les mesures prévues pour le traitement des épaves à proximité de la zone.
- Les mesures prévues en lien avec le chantier et le traitement des épaves pour la lutte contre la diffusion de nuages turbides ou éventuelles pollutions chimiques accidentelles, etc.
- Les mesures compensatoires.

Encourageant ce projet et le cadre collaboratif que vous avez su initié, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur des Infrastructures, en l'assurance de ma meilleure considération.

Daniel PREIRE





Adjoint au Maire de Marseille
en charge de la biodiversité marine,
de la gestion, préservation et
aménagement des espaces marins
littoraux insulaires, des plages et
des équipements balnéaires,
du nautisme, de la voile et
de la plongée, du développement de
la tradition de la mer et du large

Métropole Aix-Marseille Provence
Madame Martine VASSAL
Présidente
Le Pharo
58 boulevard Charles-Livon
13007 MARSEILLE

05 août 2022

N/Réf. : 45103/22/08/00 270

Objet : FRIOUL - Concertation publique du 23 juin 2022 pour le projet de renforcement de la digue EST -
Protection du plan d'eau portuaire.

Madame La Présidente,

La Ville de Marseille a été conviée, le 23 juin dernier, par le Président Rolland GIBERTY à la réunion de lancement de la concertation publique du projet de réhabilitation de la digue EST (Condorcet) du Frioul et du renforcement de la protection du plan d'eau portuaire.

La Ville de Marseille accueille avec grand intérêt ce projet qui participera sans aucun doute à la dynamisation du port et de l'activité socio-économique du village du Frioul, ainsi qu'à l'amélioration du cadre de vie local. Aussi, la restitution de la promenade en belvédère sur la digue Est permettra un point de vue remarquable sur la rade de Marseille depuis cet archipel au rayonnement métropolitain, dont le caractère exceptionnel des espaces naturels a motivé son classement en cœur de Parc National.

Je salue également le contexte de travail collaboratif que le Président et vos services ont su formaliser en associant les élus municipaux ainsi que la Direction de la mer.

Je vous confirme que les services techniques de la ville de Marseille se tiennent mobilisés afin de contribuer, au meilleur niveau possible, à une mise en œuvre et un aboutissement optimisé du projet métropolitain. Déjà, la Ville de Marseille contribue à la démarche de concertation engagée par vos services en portant son avis à la connaissance de ces derniers, ses propositions, recommandations et interrogations, en particulier sur les usages futurs ainsi que sur les modalités pratiques d'organisation et d'exécution du futur chantier maritime.

Cette contribution se formalise par un courrier qu'adresse parallèlement à cette correspondance notre Directeur de la Mer à votre Directeur des infrastructures. Celui-ci aborde, en substance, les sujets suivants :

- 1/ La gestion du public.
- 2/ Les secours, le nettoyage et les mesures de police.
- 3/ L'organisation du chantier : modalités techniques et acheminement des matières et matériaux en lien avec les autres projets au Frioul. Il vous est proposé le concours de la Ville de Marseille à la facilitation de la mise en œuvre du chantier dans ce contexte très particulier de l'insularité et en ce sens, compte tenu de la multiplicité des projets, l'organisation, à l'échelle de l'île, d'une gestion mutualisée des déblais/remblais et autres matériaux de chantier (amenés, replis et acheminements).

4/ La problématique environnementale relative au site de projet caractérisé par sa localisation en bord immédiat de cœur de Parc National et d'une zone Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux et Habitats. Afin de garantir la prise en compte des enjeux environnementaux que suppose cette problématique, il vous est demandé de poursuivre l'association de la Ville de Marseille et du Parc National des Calanques, tant à la conception du projet qu'à sa mise en œuvre opérationnelle.

Concernant la problématique environnementale, je vous informe que le Conseil Municipal du 5 octobre 2021 a approuvé l'adhésion de la Ville de Marseille à l'ONG SMILO (Small Island Organisation) et plus largement, l'engagement dans un processus de labellisation « Île Durable » pour le territoire du Frioul. Cette adhésion implique d'une part, l'intégration de l'archipel du Frioul à une fédération d'une trentaine de petites îles internationales et d'autre part, un accompagnement de la Ville de Marseille par cette ONG au développement de projets sur les thèmes de la gestion de l'eau, de l'assainissement, des déchets, de l'énergie, de la biodiversité, du développement socio-économique et culturel, de l'aménagement du territoire, et du paysage. Enfin, il est attendu de ce partenariat la labellisation « Île Durable » gratifiant la mise en œuvre des projets liés ajustés aux enjeux spécifiques des territoires insulaires.

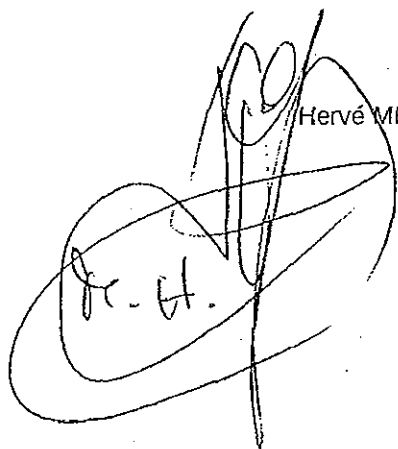
Aussi a-t-il été constitué un comité insulaire associant Monsieur Didier REAULT, vice-président de la Métropole délégué à la Mer, au Littoral, au Cycle de l'eau, à la GEMAPI et vos services techniques concernés. Ces derniers ont ainsi contribué à élaborer un diagnostic territorial et un plan stratégique de développement de l'archipel du Frioul. Ce partenariat a permis, en mars dernier, de proposer officiellement la candidature du territoire du Frioul au processus de labellisation « Île Durable ».

Dans ce contexte, le projet de réfection de la Digue du Frioul porté par la Métropole pourrait participer à cette démarche de labellisation en matière de qualité et gestion des eaux, de paysage et de biodiversité et ainsi, participerait à une reconnaissance internationale du Frioul et plus largement, de notre Métropole.

Par ailleurs, je vous informe que la ville est propriétaire de plusieurs terrains limitrophes au futur chantier, dont l'emprise foncière du hangar située sur l'île Pomègues. Souhaitant accompagner de manière constructive la mise en œuvre opérationnelle du chantier métropolitain, elle vous propose la mise à disposition de ces emprises municipales et en ce sens, invite vos services à faire connaître, dès que possible, leurs besoins auprès de la Direction de la Mer.

Enfin, je vous signale que la Direction de la Mer porte un projet de requalification des espaces publics du site d'une dizaine d'hectares s'étendant du débarcadère à la villa Marine, adjacent à l'emprise de votre projet. Actuellement parvenu au stade de la définition de programme, le projet municipal devrait faire l'objet d'une consultation de maîtrise d'œuvre dès 2023. Aussi, je tenais à vous confirmer que celui-ci, par nature et situation géographique, aura des interactions fortes avec la digue EST et nécessitera une coordination étroite entre nos deux institutions.

Restant à votre écoute et constructifs sur l'ensemble de ces sujets, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'assurance de ma meilleure considération.



Hervé MENCHON